



RAPPORT
DE GESTION

RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 MAI 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société LUMIBIRD SA (« **LUMIBIRD** » ou la « **Société** ») et du groupe LUMIBIRD (le « **Groupe** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de la Société au titre dudit exercice.

Lors de l'Assemblée Générale, les rapports suivants vous seront également présentés :

- Le rapport du Conseil d'Administration sur les projets de résolutions soumises à votre Assemblée Générale ;
- Le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce ;
- Le rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur les conditions définitives de l'augmentation de capital décidée en vertu de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 27 avril 2017 aux termes de ses 14^{ème} et 17^{ème} résolutions ;
- Le rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription d'actions prévu à l'article L.225-184 du Code de commerce ;
- Le rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions gratuites d'actions prévu à l'article L.225-197-4 du Code de commerce ;
- Les différents rapports des Commissaires aux Comptes.

Les rapports ci-dessus énumérés, le présent rapport de gestion sur l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé ainsi que les comptes annuels et consolidés et tous les autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social de la Société dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant ces rapports et documents.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018

1.1. Augmentation de capital de LUMIBIRD

La Société a procédé le 13 décembre 2018 à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires en vertu de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 27 avril 2017 aux termes de ses 14^{ème} et 17^{ème} résolutions.

Avec une demande de 36,8 millions d'euros, soit 5,4 fois l'offre initiale et 95% des droits préférentiels de souscription exercés, cette augmentation de capital a rencontré un large succès permettant à la Société de lever 7,8 millions d'euros. L'opération s'est traduite par l'émission de 869 868 actions, au prix unitaire de 9 euros par action, portant ainsi le capital social de la Société de 15 884 557 euros à 16 754 425 euros.

Les fonds levés permettront principalement de contribuer au financement d'éventuelles opérations de croissance externe, notamment en vue de l'acquisition de nouvelles technologies lasers. En cas de non-réalisation des projets de croissance externe, le Groupe utilisera tout ou partie du produit net de l'augmentation de capital pour l'investissement en interne dans des projets de recherche et développement.

1.2. Opérations de réorganisation

Suite au rapprochement entre les groupes QUANTEL et KEOPSYS réalisé en octobre 2017, qui a donné naissance au Groupe, le Groupe a entamé une réorganisation opérationnelle et juridique de ses activités françaises de lasers non médicaux, dans une perspective de simplification des structures et de recherche de synergies opérationnelles.

La rationalisation des activités du Groupe a notamment pour objectif de regrouper les activités françaises de commercialisation de lasers non

médicaux au sein de LUMIBIRD, qui assurera l'interface avec les clients du Groupe.

Dans cette perspective, les opérations suivantes ont été réalisées le 31 décembre 2018 de manière successive, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2018 :

- l'apport par KEOPSYS à KEOPSYS INDUSTRIES (nouveau nom de LEA Photonics) de ses activités de production et de recherche et développement de lasers dans le cadre d'un apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions ; et
- la fusion-absorption de KEOPSYS par LUMIBIRD.

L'apport et la fusion susmentionnés ont permis de rassembler les activités françaises de commercialisation de lasers non médicaux au sein de LUMIBIRD.

2. DEROULEMENT DE L'EXERCICE 2018

L'année 2017 avait été marquée par le rapprochement entre le groupe KEOPSYS et le groupe QUANTEL, par l'apport par ESIRA à la Société (alors dénommée QUANTEL) de l'intégralité des actions et parts sociales qu'elle détenait dans les sociétés KEOPSYS, LEA Photonics, SENSUP et VELDYS. Cette opération a été réalisée le 6 octobre 2017 suite à son approbation par l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société.

Sur le plan comptable, cet apport a été traité selon la méthode de l'acquisition inversée conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ce qui signifie que les comptes consolidés publiés par le Groupe au titre de l'exercice 2017 ont été présentés dans le rapport de gestion 2017, sur le plan juridique, sous le nom de QUANTEL, mais ils ont été établis, sur le plan comptable, dans la continuité des comptes de l'acquéreur comptable, c'est à dire le groupe KEOPSYS.

Ils reflètent donc 9 mois d'activité du groupe KEOPSYS et 3 mois d'activité du groupe QUANTEL. En parallèle, des comptes pro-forma, dont le but a été de refléter 12 mois d'activité du groupe QUANTEL comme si l'apport était intervenu le 1^{er} janvier 2016, ont été préparés et présentés dans le rapport de gestion 2017. Ces comptes ont fait ressortir un goodwill avant réévaluation de 37,6 millions d'euros, induisant la constatation d'un goodwill provisoire de 32,6 millions d'euros.

En 2018 :

- les travaux d'allocation définitive du prix d'acquisition ont conduit à ajuster la juste valeur de certains actifs et passifs identifiés, reconnaître des actifs incorporels pour 3,6 millions d'euros (marque QUANTEL, contrat défense), et un goodwill définitif de 30,9 millions d'euros.
- ces travaux ont également conduit à identifier des erreurs nécessitant la comptabilisation d'ajustement de corrections, tant sur les comptes 2017 publiés que sur les comptes pro-forma 2017. Les données publiées retraitées ont fait l'objet d'un audit des Commissaires aux Comptes. Les données pro-forma retraitées sont quant à elles non auditées.

En conséquence, et pour des raisons de lisibilité et de comparabilité, les commentaires apportés à l'activité de l'exercice, et plus généralement aux informations financières dans le présent document sont, sauf indications contraires, réalisées en regard des informations financières 2017 pro-forma retraitées, présentant des données comparables à celles présentée pour l'exercice 2018.

2.1. Activité de l'exercice

Extraits du compte de résultat consolidé (en millions d'euros)	2017 (publié retraité)	2017 (pro-forma retraité) ^(*)	2018 (publié)
Chiffre d'affaires	37,5	85,1	100,7
Excédent brut d'exploitation	5,6	10,2	16,5
% du CA	14,9%	12,0%	16,4%
Résultat opérationnel courant	3,4	5,6	11,4
% du CA	9,0%	6,6%	11,3%
Résultat opérationnel	2,8	5,1	11,4
Résultat financier	(0,4)	(0,8)	(0,5)
Impôts	(0,6)	(0,7)	(2,8)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1,7	3,5	8,1
Intérêts minoritaires			
Résultat net (Part du Groupe)	1,7	3,5	8,1

^(*) les données pro-forma retraitées sont non auditées

2.1.1. Chiffres d'affaires

Sur l'ensemble de l'exercice 2018, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 100,7 millions d'euros, contre 85,1 millions d'euros sur l'exercice 2017, à périmètre, période et méthodes comparables. Cela représente une progression de 18,3% sur 1 an. L'activité du Groupe est portée par le dynamisme du marché des capteurs LIDAR d'une part, sur lequel le Groupe est bien positionné, et des marchés de défense et spatial d'autre part, sur lesquels le Groupe a bénéficié d'un fort niveau d'activité sur l'année.

Chiffres d'affaires (en millions d'euros)	2017 (pro-forma retraité) ^(*)	2018 (publié)	Var.
Premier trimestre	18,8	17,9	-4,9%
Deuxième trimestre	21,6	24,4	13,0%
Troisième trimestre	17,4	23,2	33,0%
Quatrième trimestre	27,2	35,2	29,4%
TOTAL	85,1	100,7	18,3%
<i>Dont Industriel et Scientifique</i>	<i>25,3</i>	<i>25,5</i>	<i>0,7%</i>
<i>Dont Capteurs LIDAR</i>	<i>11,5</i>	<i>15,4</i>	<i>33,8%</i>
<i>Dont défense/spatial</i>	<i>16,7</i>	<i>26,2</i>	<i>56,9%</i>
<i>Dont médical</i>	<i>31,6</i>	<i>33,6</i>	<i>6,3%</i>

^(*) les données pro-forma retraitées sont non auditées

Pour une meilleure cohérence du reporting, la segmentation des activités a été revue pour réintégrer dans les activités « Défense » des activités liées aux secteurs militaire et spatial. Celles-ci étaient précédemment incluses dans les activités « industriel et scientifique » et dans une moindre mesure, dans les activités « Capteurs LIDAR ».

Industriel et Scientifique

Après une activité ralentie en début d'année du fait de retards d'approvisionnements, l'activité « Industriel et Scientifique » progresse de 0,7% en 2018 avec 25,5 millions d'euros de chiffre d'affaires, contre 25,3 millions d'euros en 2017. Le nouveau périmètre de l'activité, qui exclut les activités liées à la défense et l'aérospatial, regroupe les activités industrielles, en particulier sur le secteur des écrans plats, et les lasers pour les laboratoires scientifiques, activité stable et résiliente.

Capteurs LIDAR

L'activité « Capteurs LIDAR » termine l'année avec 15,4 millions d'euros de chiffre d'affaires, en hausse de 33,8%. L'activité a continué à croître au 4^{ème} trimestre, avec 5,3 millions d'euros de chiffre d'affaires, portée par une demande très soutenue dans les secteurs de l'énergie éolienne, de la cartographie et des véhicules autonomes. LUMIBIRD continue d'accroître progressivement ses capacités de production pour répondre à cette forte demande.

Défense/Spatial

L'activité « Défense/Spatial » progresse de 56,9% en 2018, avec 26,2 millions d'euros de chiffre d'affaires, par rapport à une base 2017 qui avait déjà connue une augmentation significative du fait du changement de segmentation (16,7 millions d'euros contre 12,6 millions d'euros en 2016). Le secteur a enregistré au 4^{ème} trimestre un chiffre d'affaires record à 11,8 millions d'euros, en hausse de 115% par rapport au 4^{ème} trimestre 2017. Les activités spatiales, notamment avec l'ESA, l'agence spatiale européenne, sont désormais intégrées dans le secteur Défense/Spatial et leur dynamisme explique pour partie la progression du chiffre d'affaires. Par ailleurs, les plannings d'achèvement et de livraison sur les contrats Mégajoule et militaires ont généré de hauts niveaux de facturation au 4^{ème} trimestre.

Médical

L'activité « Médical » enregistre en 2018 un chiffre d'affaires de 33,6 millions d'euros (+6,3%), dont 10,3 millions d'euros au 4^{ème} trimestre (+9,8%). La croissance est tirée par le succès des nouveaux produits majeurs lancés en 2018, comme le Compact Touch 2, le LacryDiag ou le Supra 810, et par l'extension des débouchés géographiques sur l'ensemble de la gamme.

2.1.2. Rentabilité opérationnelle

Le résultat opérationnel du Groupe (RO) s'établit à 11,4 millions d'euros, en progression de +6,3 millions d'euros (+125,3%) par rapport au RO extériorisé sur l'exercice 2017 pro-forma retraité (soit 5,1 millions d'euros). Cette progression importante est principalement portée :

- pour +6,3 millions d'euros par l'amélioration de l'excédent brut d'exploitation (EBE) qui s'établit à 16,5 millions pour l'exercice 2018 (16,4% du chiffre d'affaires), contre 10,2 millions d'euros pour l'exercice 2017 à données comparables, soit une progression de + 62,1% ;
- pour -0,6 million d'euros par l'augmentation des charges d'amortissements en lien avec les investissements de la période et la mise en amortissement des projets R&D ;
- pour +0,6 million d'euros par la non répétition, sur 2018 de coûts non récurrents supportés dans le cadre du regroupement d'entreprise QUANTEL/KEOPSY.

La progression de l'excédent brut d'exploitation est portée par la dynamique de l'activité, l'augmentation des charges de personnel et des charges externes étant largement compensée par l'augmentation de la marge brute. La division « laser » (qui regroupe les activités « Industriel et Scientifique », « Capteurs

LIDAR » et « Défense/Spatial ») participe pour +6,7 millions d'euros (+88,5%) à l'amélioration de l'EBE tandis que la division « Médical » y participe pour -0,3 million d'euros (-12,7%), cette division absorbant, sur l'année, les coûts de lancement de produits majeurs de sa gamme.

2.1.3. Résultat financier

Le résultat financier s'établit en 2018 à -0,5 million d'euros, pour -0,8 million d'euros en 2017, soit une amélioration de +0,3 million d'euros. Cette évolution reflète principalement l'amélioration du résultat de change sur la période ainsi que l'effet de la baisse du taux annualisé de la dette nette, et ce malgré l'augmentation de la dette financière nette moyenne, le Groupe ayant travaillé à l'optimisation de sa structure financière par le biais :

- du remboursement anticipé de son emprunt obligataire Micado (qui pèse encore pour 0,2 million d'euros dans les charges financières du Groupe en 2018, comme en 2017, compte tenu du paiement sur le premier semestre 2018, d'indemnités de remboursement anticipé) ;

- de la mise en place d'emprunts bancaires à un taux moyen optimisé par rapport aux conditions de marché actuelles.

Le taux annualisé de la dette financière brute passe de 2,93% en 2017 à 2,47% en 2018. Retraité du coût de la dette obligataire, il se stabilise à 1,77% sur l'exercice 2018 (contre 1,82% sur l'exercice 2017).

2.1.4. Résultat net

Compte tenu de l'évolution du résultat opérationnel d'une part, du résultat financier d'autre part ainsi que de la charge d'impôt (qui évolue en lien avec la progression de la rentabilité opérationnelle), le Groupe affiche sur l'exercice 2018 un résultat net de 8,1 millions d'euros. En 2017, à données comparables (pro-forma retraité), il dégagait un résultat net de +3,5 millions d'euros.

2.2. Flux financiers

Sur l'exercice 2018, le Groupe affiche un flux net de trésorerie de + 14,0 millions d'euros. Le tableau de flux du Groupe est présenté synthétiquement ci-dessous :

En millions d'euros	31/12/2017 (publié retraité)	31/12/2018 (publié)
Flux de trésorerie générés par l'activité	7,4	12,1
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(4,1)	(10,4)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	5,5	10
VARIATION DE TRESORERIE	8,7	11,6

2.2.1. Flux des activités opérationnelles

Sur l'exercice, le Groupe génère 12,1 millions d'euros de flux de trésorerie liés à l'activité, se décomposant comme suit :

- 16,5 millions d'euros de Marge Brute d'Autofinancement (MBA) avant impôts et frais financiers, générée par l'EBE du Groupe ;
- -3,2 millions d'euros de variation de besoins en fonds de roulement (BFR), variation induite par la progression de l'activité, spécifiquement sur le 4^{ème} trimestre 2018 ;
- -1,3 million d'euros d'impôts décaissés (imputation de crédit d'impôt).

2.2.2. Flux d'investissement

En millions d'euros	2017 (publié retraité)	2018 (publié)
Investissements industriels	4,3	11,1
Investissements financiers	0,9	0
INVESTISSEMENTS COMPTABILISES	5,2	11,1
Décaissement sur Investissements industriels acquis	4,1	11
Encaissement sur investissements industriels cédés	Ns	(0,5)
Décaissement sur Investissements financiers acquis	Ns	Ns
Encaissement sur investissements financiers cédés	-	(0,1)
Acq de filiales – trésorerie nette	-	Ns
INVESTISSEMENTS DECAISSES	4,1	10,4

La différence entre les investissements comptabilisés et les investissements décaissés correspond à la variation des fournisseurs d'immobilisations.

Sur 2018, les investissements industriels comptabilisés du Groupe se sont élevés à 11,1 millions. Ils concernent principalement :

- les frais de recherche et développement activés pour un montant de 6,7 millions d'euros (dont 5,1 millions d'euros de frais de recherche et développement interne activés et 1,6 million d'euros de frais de recherche et développement acquis dans le cadre de l'acquisition de l'activité échographie d'ECM) ;
- l'immobilier de Cournon d'Auvergne, siège de l'activité « Médical » du Groupe, pour 2,1 millions d'euros ;
- des aménagements des installations industrielles en accompagnement du développement industriel du Groupe pour 2,3 millions d'euros.

2.3. Structure du bilan

Extrait du bilan consolidé (en millions d'euros)	31/12/2017 (publié)	31/12/2017 (publié retraité)	31/12/2018 (publié)
Actifs non courants	67,4	68,5	73,6
Actifs courants (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	41	41,9	55,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10,7	10,7	21,6
TOTAL ACTIF	119,2	121,1	151,0
Fonds propres (yc intérêts minoritaires)	75,8	74,6	90,8
Passifs non courants	14,9	18,9	24,8
Passifs courants	28,6	27,6	35,4
TOTAL PASSIF	119,2	121,1	151,0

2.3.1. Actifs non courants

Les actifs non courants sont principalement constitués de l'actif immobilisé (corporel et incorporel – y compris écart d'acquisition – et financier) et des impôts différés actifs.

En comparaison avec les données du 31 décembre 2017 (publiées retraitées), le total des actifs non courant progresse de 5,1 millions d'euros. Cette progression se décompose principalement comme suit :

- +5,4 millions d'euros d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes, les flux d'investissement de la période (+11,1 millions d'euros) étant partiellement compensés par les dotations aux amortissements (-5,2 millions d'euros) ;
- -0,3 million de créances d'impôts non courantes (incluant les impôts différés actifs), du fait d'une

2.2.3. Flux de financement

Les flux de financement du Groupe sont ceux découlant de :

- son endettement (nouveaux emprunts, remboursements d'emprunts, intérêts décaissés) :
 - le Groupe a souscrit pour 7,9 millions d'euros de nouveaux emprunts bancaires et pour 0,3 million d'euros de nouveaux contrats de location-financement ;
 - le Groupe a procédé au remboursement de son emprunt obligataire par anticipation (-2,8 millions d'euros), et de ses autres dettes financières conformément aux échéanciers (-6,4 millions d'euros) ;
 - le Groupe a supporté 0,5 millions d'euros de charges financières décaissées.
- sa relation avec ses actionnaires (augmentation de capital, dividendes) : en décembre 2018, LUMIBIRD a procédé à une augmentation de capital de 7,8 millions d'euros plus amplement décrite au paragraphe 1.1 du présent rapport.

part de la consommation des impôts différés actifs (-1,5 million d'euros) en lien avec la progression de la rentabilité du Groupe), et d'autre part de l'augmentation des créances d'impôts non courantes (+1,1 million d'euros) du fait de la constatation du CIR et du CICE 2018 du Groupe.

2.3.2. Actifs courants

Les actifs courants, hors trésorerie s'établissent à 55,8 millions d'euros, en progression de 13,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017 (en données publiées retraitées). Cette évolution, au même titre que celle des autres passifs courants, est à mettre en regard de l'évolution de l'activité et se traduit par une progression du BFR, commentée au paragraphe 2.2.1 du présent rapport.

2.3.3. Capitaux propres

La variation des capitaux propres (part du Groupe) se décompose comme suit sur l'exercice :

En millions d'euros	Groupe
Fonds propres au 1 ^{er} janvier 2018	74,4
Distribution de dividendes	/
Résultat – part du Groupe	8,1
Ecart de conversion	0,2
Ecarts actuariels	Ns
Actions propres	0,1
Variation de périmètre	/
Autres variations	8
Fonds propres au 31 décembre 2018	90,7

Les autres variations correspondent principalement à l'augmentation de capital réalisée par LUMIBIRD en décembre 2018.

2.3.4. Passifs courants et non courants

En millions d'euros	31/12/2017 publié retraité			31/12/2018		
	Non courant	Courant	TOTAL	Non courant	Courant	TOTAL
Dettes financières	11,4	11,4	22,8	16,9	7,7	24,6
Provisions (hors avantages du personnel)	Ns	0,9	0,9	Ns	0,5	0,5
Avantages du personnel	1,8	0,2	2,0	2,1	/	2,1
Impôts différés passif	2,3	/	2,3	3,1	/	3,1
Autres passifs	2,3	16,1	18,4	2,8	27,2	30
Impôt exigible	-	0,1	0,1	-	Ns	Ns
TOTAL	17,8	28,7	46,5	24,9	35,4	60,3

Les passifs courants et non courants s'établissent à 60,3 millions d'euros et affichent une progression de +13,8 millions d'euros sur l'exercice. Cette évolution reflète principalement la variation :

- des autres passifs (+11,6 millions d'euros), portée par la progression de l'activité et notamment le dynamisme du 4^{ème} trimestre ;
- des dettes financières (+1,8 million d'euros), en lien avec la politique de structuration financière du Groupe.

L'endettement financier net du Groupe, par nature, se présente et évolue comme suit :

En millions d'euros	31/12/2017 (publié retraité)	31/12/2018
Dettes auprès des établissements de crédit	9,1	15,7
Dettes obligataires	2,8	/
Dettes de location financement (IAS17)	1,2	1,1
Avances et aides remboursables	1,0	1,0
Financement des crédits d'impôts	3,7	2,7
Concours bancaires courants	4,9	4,0
Autres dettes financières	0,1	0,1
TOTAL DETTES FINANCIERES (courantes et non courantes)	22,8	24,6
Trésorerie active	(10,7)	(21,6)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	12,1	3
<i>Dont à moins d'un an ⁽¹⁾</i>	<i>(0,5)</i>	<i>(13,9)</i>
<i>Dont à plus d'un an</i>	<i>12,6</i>	<i>16,9</i>

(1) La trésorerie active est considérée à moins d'un an

L'endettement financier net du Groupe s'établit à 3,0 millions d'euros au 31 décembre 2018. Sur la période, le Groupe a procédé :

- à la mise en place d'une ligne de crédit adossé pour le financement de plusieurs projets (dont l'immobilier de Cournon d'Auvergne) ;
- au remboursement anticipé, au 30 juin 2018, de l'emprunt obligataire Micado de 2,8 millions d'euros qui arrivait à échéance en octobre 2018 ;
- à une augmentation de capital en décembre 2018, pour un montant de 7,8 millions d'euros.

3. ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE EN 2018

3.1. Résultat de la société LUMIBIRD SA

Dans le cadre des opérations de réorganisation décrites au paragraphe 1.2 du présent rapport, les opérations suivantes ont été réalisées le 31 décembre 2018 de manière successive, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2018 :

- l'apport par KEOPSYS à KEOPSYS INDUSTRIES (nouveau nom de LEA Photonics) de ses activités de production et de recherche et développement de lasers dans le cadre d'un apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions ; et
- la fusion-absorption de KEOPSYS par LUMIBIRD.

Par suite, les résultats de LUMIBIRD se présentent synthétiquement comme suit :

En millions d'euros	31/12/2017 (publié)	31/12/2018 (publié)
Chiffres d'affaires	35,2	56,7
Résultat d'exploitation	0,3	6,9
Résultat financier	ns	(9,1)
Résultat exceptionnel	ns	0,1
IS (y compris intégration fiscale)	1,4	0,5
Résultat net	1,7	(1,6)

Le chiffre d'affaires de l'exercice écoulé s'établit à 56,7 millions d'euros, contre 35,2 millions d'euros un an auparavant (soit une progression de + 61,1%), dont 12,8 millions d'euros issus de la fusion-absorption de KEOPSYS par LUMIBIRD. Hors effet de cette dernière opération, le chiffre d'affaires de LUMIBIRD aurait progressé de +8,6 millions d'euros (soit +24,4%), traduisant le fort niveau d'activité du secteur défense et spatial sur l'exercice.

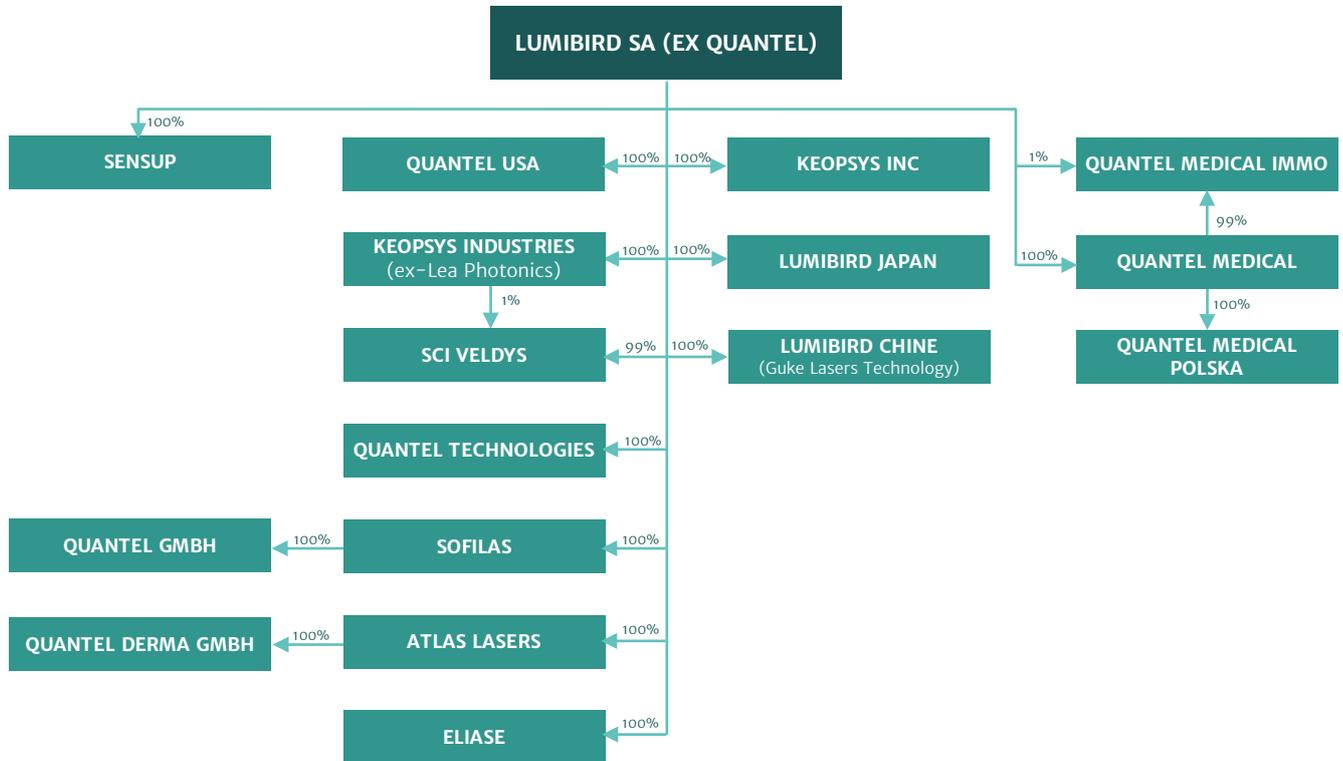
Cette forte progression de l'activité s'accompagne d'une amélioration significative de la rentabilité de la Société, la marge brute progressant de +7,1 millions d'euros dans un contexte de quasi stabilité des charges fixes et de structures (à 17 millions d'euros). En conséquence, le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 s'affiche à +6,9 millions d'euros contre 0,3 million d'euros au titre de l'exercice 2017.

Malgré cette forte amélioration de la rentabilité de la Société, le résultat net s'affiche à -1,6 millions d'euros, en repli de 3,3 millions d'euros compte tenu :

- de la constatation d'une provision pour dépréciation des titres QUANTEL USA de -9,1 millions d'euros ;
- d'un effet fiscal lié à l'amélioration des résultats du groupe d'intégration fiscale.

3.2. Activité des filiales

3.2.1. Organigramme du Groupe au 31 décembre 2018



L'organigramme ci-dessus reflète le Groupe au 31 décembre 2018. Il est précisé que, pour l'ensemble des sociétés présentées, le pourcentage de droits de vote ne diffère pas du pourcentage de capital.

L'organigramme du Groupe, toujours en cours de simplification, vise à refléter l'organisation industrielle et managériale du Groupe :

S'agissant du marché laser :

- Les activités de production s'articulent, autour des sociétés dédiées à la production que sont :
 - KEOPSYS INDUSTRIES**, société basée à Lannion, portant les activités de conception et de fabrication des lasers à fibres et des amplificateurs à fibre développées originellement par KEOPSYS et LEA Photonics. LEA Photonics a développé une gamme de lasers à fibre et d'amplificateurs optiques pour les réseaux télécoms adaptés aux très longues distances, pour les réseaux complexes des métropoles urbaines et pour la fibre chez l'abonné (FTTH). Cette gamme utilise des composants développés et fabriqués en interne qui permettent de garantir des performances adaptées pour des applications industrielles et médicales.

KEOPSYS a développé une gamme de lasers à fibre impulsionnels compacts et de fortes énergies utilisant des composants développés et fabriqués en interne et permettant de garantir des performances très adaptées au marché du LIDAR, lui permettant de devenir un spécialiste reconnu des technologies LIDAR dans les secteurs de la défense, industriel, de la recherche scientifique et spatial.

La gamme des lasers pulsés proposés par KEOPSYS INDUSTRIES comprend :

- > L'infrarouge moyen (1,5 micron longueur d'onde à sécurité oculaire) ;
- > Les longueurs d'onde visible (vert) pour la détection d'obstacle pour le maritime ;
- > L'ultraviolet pour la détection d'aérosols ;
- > Les longueurs d'onde infrarouge moyen (2 microns et au-delà) pour la détection de polluants et les applications de défense.

KEOPSYS INDUSTRIES a mis en place un outil industriel performant qui lui permet de

fabriquer des produits complexes en volume important et à un coût maîtrisé.

- **QUANTEL USA**, société immatriculée dans le Montana, qui, dans sa branche laser, conçoit des lasers nanosecondes complémentaires des lasers fabriqués par LUMIBIRD aux Ulis.
 - **LUMIBIRD**, dont l'usine de production est basée aux Ulis, qui conçoit des lasers solides et des diodes lasers pour des applications industrielles et scientifiques et pour les secteurs de la défense et du spatial. Dans le cadre des opérations de réorganisation décrites au paragraphe 1.2 du présent rapport, ces activités devraient être apportées à la société QUANTEL Technologies au cours de l'exercice 2019, LUMIBIRD recentrant son cœur de métier sur les activités de commercialisation et sur ses activités de holding de Groupe.
- Les activités de commercialisation des produits laser sont désormais pilotées par LUMIBIRD qui gère :
- Le marché EMEA en direct, ou au travers de sa filiale QUANTEL GmbH pour les activités de SAV en Allemagne ;
 - Le marché asiatique en direct ou au travers de ses filiales LUMIBIRD JAPAN (partenaire historique acquis le 24 mars 2017) et LUMIBIRD China (créé en juillet 2018), marché sur lequel la présence et les relations locales sont un facteur clé de développement ;
 - Le marché américain, au travers de :
 - > KEOPSY INC., société basée en Pennsylvanie, composée d'ingénieurs technico-commerciaux qui accompagnent les clients et les prospects dans la définition de leurs besoins et des réponses techniques qui peuvent être développées ;
 - > QUANTEL USA, qui commercialise les produits développés et conçus par ses équipes et celles de LUMIBIRD aux Ulis. Dans le cadre des opérations de réorganisation décrites au paragraphe 1.2 du présent rapport, l'activité de commercialisation de QUANTEL USA devrait être apportée à KEOPSY INC. au cours de l'exercice 2019.
 - Par ailleurs, la société SENSUP, société basée à Rennes et créée en 2013, développe des solutions techniques uniques et innovantes avec une équipe pluridisciplinaire spécialisée en optique, électronique, mécanique, software et traitement de signal sur une gamme de télémètres et de LIDAR compacts, à longue

portée et à sécurité oculaire utilisant des composants optiques – lasers à fibre et amplificateurs optiques – développés et fabriqués par KEOPSY INDUSTRIES. La technologie des lasers à fibre KEOPSY INDUSTRIES intégrés dans les produits SENSUP leur garantit une performance, une durabilité, une faible consommation d'énergie et une sécurité oculaire accrue. SENSUP dispose d'un avantage concurrentiel essentiel avec la technologie KEOPSY INDUSTRIES pour concevoir des systèmes optiques de haute performance. Les produits de SENSUP répondent à des demandes en fort développement pour la télémétrie, la détection d'obstacles et l'aide à la navigation dans les domaines civils et militaires. Récemment, un premier télémètre MR (Middle Range) a été qualifié « Défense », ouvrant la voie à la phase de commercialisation du produit après celle du développement. D'autres projets sont en cours dans le domaine du LIDAR.

- Les activités de la division « Médical » sont animées par **QUANTEL MEDICAL**, filiale créée en 1994 et basée à Courmon d'Auvergne, qui conçoit les produits destinés à l'ophtalmologie (lasers pour le traitement et échographes pour le diagnostic), et en assure la commercialisation à travers son réseau mondial constitué de plus de 100 distributeurs. Outre ce réseau de distribution, QUANTEL MEDICAL s'appuie sur :
- QUANTEL USA, qui sur sa branche « Médical » commercialise sur le marché américain des lasers et échographes fabriqués et distribués par QUANTEL MEDICAL. Cette branche « Médical » devrait, en 2019, être transférée à une société nouvelle, QUANTEL MEDICAL INC, filiale à 100% de QUANTEL MEDICAL. Ce transfert permettra à QUANTEL USA de se recentrer sur les activités de lasers et à QUANTEL MEDICAL d'intégrer pleinement la division médicale dans sa dynamique commerciale et de rentabilité.
 - QUANTEL MEDICAL Polska, société de distribution créée en 2018 pour adresser les marchés d'Europe de l'Est.

Par ailleurs, le Groupe comprend également les sociétés suivantes :

- VELDYS, société civile immobilière qui détient l'immobilier du site de production du Groupe situé à Lannion dans lequel sont rassemblées les équipes de KEOPSY INDUSTRIES ainsi qu'une partie des effectifs de LUMIBIRD et de SENSUP ;

- QUANTEL MEDICAL Immo, société civile immobilière qui détient l'immobilier du site de production de Cournon d'Auvergne, siège de l'activité « Médical » du Groupe ;
- QUANTEL Derma GmbH, anciennement dénommée Wavelight Aesthetic GmbH. Cette société, acquise en septembre 2007, est basée à Erlangen près de Nuremberg en Allemagne. Depuis la cession de la Division Dermatologie en août 2012, cette société n'a plus d'activité ;
- Atlas Lasers, société détenant les titres QUANTEL Derma GmbH, dépréciés à 100% (4,7 M€), compte tenu de la cession de l'activité Dermatologie en août 2012. Elle n'a aucune activité depuis 2013 ;
- Sofilas, société constituée en décembre 2007 et qui n'a aucune activité. Depuis 2014, elle détient les titres de QUANTEL GmbH ;
- ELIASE et QUANTEL Technologies, sociétés constituées en 2018 dans le cadre des opérations de réorganisation décrites au paragraphe 1.2 du présent rapport et qui n'ont pas encore d'activités à ce jour.

Les chiffres clés des principales filiales de LUMIBIRD au 31 décembre 2018 vous sont présentés dans les annexes aux comptes sociaux, dans le paragraphe « titres de participation ».

3.2.2. Variation de périmètre au cours de l'exercice 2018

Dans le cadre notamment des opérations de réorganisation décrites au paragraphe 1.2 du présent rapport, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2018, sans impact sur les comptes du Groupe (s'agissant d'opérations réalisées entre sociétés sous contrôle commun) :

- la fusion de la société DPLT (sans activité) dans QUANTEL USA ;
- l'apport par KEOPSY à KEOPSY INDUSTRIES (nouveau nom de LEA Photonics) de ses activités de production et de recherche et développement de lasers dans le cadre d'un apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions ; et
- la fusion-absorption de KEOPSY par LUMIBIRD.

Par ailleurs, dans le cadre du développement de ses activités :

- QUANTEL MEDICAL a procédé au 1^{er} semestre 2018 à la création de la société QUANTEL MEDICAL Polska, société dédiée à la distribution des produits de QUANTEL MEDICAL en Europe de l'Est ;
- LUMIBIRD a procédé à :
 - la création de la société LUMIBIRD China (Guke Laser Technologies), société dédiée à la

distribution des produits lasers du Groupe sur le territoire chinois ;

- la création de la société QUANTEL Technologies, sans activité à ce jour et dont l'objet est de recevoir, par le biais d'un apport partiel d'actif, au cours de l'exercice 2019, les activités de production et de recherche et développement de LUMIBIRD ;
- la création de la société ELIASE, sans activité à ce jour.

3.2.3. Variation de périmètre depuis le début de l'exercice 2019

A la date du présent rapport de gestion, la société LUMIBIRD a procédé à la création de la société LUMIBIRD LTD, société de droit canadien, sans activité à ce jour, dont l'activité se développera autour de projets de recherche et développement.

4. RELATIONS ENTRE LUMIBIRD ET SES FILIALES

Le Groupe s'articule autour de la société LUMIBIRD SA et de ses filiales qui sont toutes détenues, directement ou indirectement, à 100%.

4.1. Dirigeants communs

À la date du présent rapport, monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur Général de LUMIBIRD est également Président de QUANTEL MEDICAL, de QUANTEL USA, de KEOPSY INC, de LUMIBIRD JAPAN et gérant de VELDYS.

4.2. Accords techniques ou commerciaux

Compte tenu de l'organisation du Groupe, dans lequel la société LUMIBIRD assure tout à la fois un rôle de holding et de société de commercialisation principale, les accords suivants ont été conclus au sein du Groupe :

- Convention de prestations de services entre LUMIBIRD d'une part et QUANTEL MEDICAL, KEOPSY INDUSTRIES, KEOPSY INC et QUANTEL USA d'autre part, portant sur l'encadrement du Groupe et l'exécution de missions commerciales, financières et administratives ;
- Convention d'approvisionnement entre LUMIBIRD et KEOPSY INDUSTRIES au titre de laquelle LUMIBIRD commande exclusivement auprès de KEOPSY INDUSTRIES les lasers scientifiques et industriels qu'elle vend en direct ou au travers de ses filiales de commercialisation dans la zone Asie ou aux Etats-Unis ;
- Convention de gestion de trésorerie entre LUMIBIRD d'une part et ses filiales KEOPSY

• LUMIBIRD •
DOCUMENT DE REFERENCE 2018

INDUSTRIES, SENSUP, QUANTEL MEDICAL et VELDYS ;

- Convention d'intégration fiscale dont LUMIBIRD est la tête d'intégration (se référer au paragraphe 4.3 du présent rapport).

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2018 :

- LUMIBIRD et QUANTEL USA se sont vendus, et continuent à se vendre, les lasers scientifiques et industriels fabriqués dans leurs laboratoires respectifs ;
- VELDYS a signé un bail commercial avec KEOPSYS (désormais absorbée par LUMIBIRD) pour la mise à disposition des locaux de Lannion, LUMIBIRD ayant signé avec KEOPSYS INDUSTRIES et SENSUP des conventions de sous-location ;
- LUMIBIRD a vendu, et continue à vendre, à QUANTEL MEDICAL des lasers médicaux et le développement de certains produits ;

- QUANTEL MEDICAL a vendu, et continue à vendre, à QUANTEL USA les matériels médicaux revendus sur le marché américain.

4.3. Intégration fiscale

Le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale. Sont incluses dans le régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement à au moins 95% par la Société au 1^{er} janvier 2018. Les sociétés françaises créées au cours de l'exercice 2018 (QUANTEL Technologies, ELIASE) sont incluses dans le périmètre d'intégration à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le groupe fiscal ayant comme tête de groupe la Société, celle-ci dispose au 31 décembre 2018 de 21,1 millions d'euros de déficits. La Société dispose également de 0,5 million d'euros de déficits propres.

4.4. Cautions, avals et garanties

Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

(en K€)	31/12/2017	31/12/2018
Créances cédées non échues	-	-
Cautions données sur des marchés	52	59
- Nantissements d'actifs incorporels et corporels	-	-
- Nantissement de titres	-	-
Suretés réelles	-	-
TOTAL	52	59

Engagements hors bilan donnés ou reçus dans le cadre de l'endettement

(en K€)	31/12/2017	31/12/2018
Créances professionnelles cédées	-	-
Cautions ou lettres d'intention	-	500
- Gages et Nantissements d'actifs incorporels et corporels	1 558	4 466
- Gages et Nantissement de titres	-	-
- Privilèges de prêteurs de deniers	1 041	2 987
Suretés réelles	2 599	6 853
TOTAL	2 599	7 353

Toutes les suretés ci-dessus mentionnées couvrent des dettes portées au bilan, à l'exception d'un nantissement de fonds de commerce à hauteur de 600 K€ couvrant une ouverture de crédit de même montant, non utilisée à ce jour et en cours de résiliation à la date d'établissement du présent document.

A l'exception de ce nantissement, le montant indiqué ci-dessus au titre des suretés correspond au montant total de l'engagement donné au moment de la conclusion des emprunts sous-jacents. Le capital restant dû des emprunts couverts par ces engagements s'élève au 31 décembre 2018 à 6 018 K€.

4.5. Acquisitions réalisées au cours de l'exercice écoulé

En juillet 2018, ECM Filiale du Groupe IMV Technologies, spécialiste reconnu dans l'échographie animale, a cédé ses activités dédiées à la médecine humaine à QUANTEL MEDICAL. Cette opération permet à QUANTEL MEDICAL de bénéficier de technologies innovantes et complémentaires et d'accéder aux marchés exigeants de la médecine d'urgence et de la prise en charge des pathologies musculo-squelettiques.

4.6. Opérations avec des apparentés

Pour une description des accords passés entre LUMIBIRD et ses filiales, le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 4.2 du présent rapport.

5. AUTRES INFORMATIONS

Prêts inter-entreprises et délais de règlement

Il est précisé qu'à la date du présent rapport, la Société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans à des

microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant. Par ailleurs, conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 411-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte dans les tableaux ci-après, de la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes et créances de la Société à l'égard de ses fournisseurs et clients par date d'échéance.

Fournisseurs, factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, article D.441 I. 1° du Code de commerce

		0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A - Tranches de retard de paiement	Nombre de factures	687	-	-	-	-	46
	Montant total des factures concernées (TTC)	4 451	83	Ns	Ns	-	82
	% du montant total des achats de l'exercice	17%	Ns	0%	0%	0%	ns
B - Factures exclues du A relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées	Nombre de factures exclues			0			
	Montant total des factures exclues			0			
C - Délais de paiement de référence utilisés	Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Légal : France : 45 jours net / contractuel Étranger : 30 jours net					

Clients, factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, article D.441 I. 2° du Code de commerce

		0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A - Tranches de retard de paiement	Nombre de factures	265	-	-	-	-	296
	Montant total des factures concernées (TTC)	8 547	3 153	1 342	537	845	5 877
	% du montant total des achats de l'exercice	17%	5%	2%	2%	1%	9%
B - Factures exclues du A relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées	Nombre de factures exclues			0			
	Montant total des factures exclues			0			
C - Délais de paiement de référence utilisés	Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Contractuel : France et Étranger : 30 jours net					

Pratiques anti-concurrentielles

Il est précisé que ni la Société, ni aucune entité du Groupe, n'a fait l'objet de poursuites ou condamnations pour pratiques anti-concurrentielles au cours de son existence.

6. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe a poursuivi ses efforts orientés vers la mise au point de nouveaux produits et l'amélioration des produits existants.

Globalement, le montant des dépenses consolidées de R&D s'élève à 6,8 millions d'euros (dont 5,1 millions ont été activées) pour l'exercice 2018, contre 7,1 millions d'euros pour l'exercice 2017. Ces chiffres mesurent les coûts directs pour le Groupe. La part des dépenses de R&D portées par LUMIBIRD s'élève à 2,1 millions d'euros.

Les dépenses de R&D autofinancées ont atteint 5,9 millions d'euros en 2018, contre 5,2 millions d'euros en 2017.

7. DEVELOPPEMENT DURABLE ET INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)

Au cours de l'exercice écoulé, la Société :

- avait un effectif au 31 décembre 2018 de 140 personnes dont 133 travaillent à temps

complet, contre 138 personnes au 31 décembre 2017 dont 132 à temps complet,

- avait un effectif composé à 70% par des hommes et 30% par des femmes (76,8% d'hommes et 23,2% de femmes en 2017),
- a comptabilisé 7,1 millions de masse salariale et 3,4 millions de charges patronales et fiscales contre 7,427 millions d'euros et 3,204 millions d'euros en 2017,
- a payé 1 107 heures supplémentaires effectuées par 20 salariés (1 610 heures supplémentaires effectuées par 20 salariés en 2017),
- a formé 37 salariés pendant 682 heures, soit un coût total de 19 K€. En 2017, LUMIBIRD avait formé 56 salariés pendant 972 heures représentant un coût total de 88 K€.

7.1. Informations sociales

Les sociétés du Groupe se conforment à la législation locale en matière sociale en France, en Allemagne, aux États-Unis, en Pologne, en Chine ou au Japon.

LUMIBIRD applique l'accord de réduction du temps de travail signé en 2001 et se conforme aux accords collectifs de la Métallurgie.

7.1.1. Répartition des effectifs du Groupe

	2017	2018
Effectifs inscrits au 31 décembre	429	505
Répartition par contrat		
En contrat à durée indéterminée	384	418
En contrat à durée déterminée	45	85
Répartition par catégorie professionnelle		
Cadres	174	188
Non cadres	255	317
Répartition par activité		
Études et fabrication	310	356
Service commercial	69	80
Service administratif	50	69
Répartition par âge		
Moins de 25 ans	30	44
Entre 25 et 34 ans	84	121
Entre 35 et 44 ans	150	152
Entre 45 et 54 ans	113	131
55 ans et plus	52	57
Répartition par sexe		
Femmes	130	169
Hommes	299	336
Répartition par pays		
France	353	417
États-Unis	71	72
Allemagne	3	3
Japon	2	3
Chine	-	3
Pologne	-	8

7.1.2. Embauches et Licenciements

En 2018	France	Etats-Unis	Allemagne	Japon	Chine	Pologne
Nombre de licenciements	4	-	-	-	-	-
Nombre d'embauches	149	16	-	-	3	8
En 2019	France	Etats-Unis	Allemagne	Japon	Chine	Pologne
Nombre de licenciements	8	-	-	-	-	-
Nombre d'embauches	78	22	-	-	-	-

L'âge moyen du personnel est de 40,06 ans au 31 décembre 2018 (42,1 ans au 31 décembre 2017).

Les sociétés du Groupe recourent à la sous-traitance pour des tâches spécialisées pour lesquelles elles ne sont pas équipées ou peu performantes : traitements optiques, câblages électroniques, moulage.

7.1.3. Rémunérations

Frais de personnel consolidés

Les dépenses d'intérim représentent 0,8% de la masse salariale chargée en 2018 contre 0,3% en 2017.

Les frais de personnel ont évolué comme suit :

En millions d'euros	2017 (pro-forma retraité)(*)	2018	Variation 2017-2018 (%)
Masse salariale	16,8	18,7	11%
Charges sociales	7,6	8,4	11%
Participation/intéressements	0,2	0,1	-
Total	24,6	27,2	7%

(*) les données pro-forma retraitées sont non auditées

7.1.4. Intéressement des salariés

Le 24 mars 2014, un contrat de participation Groupe négocié avec les organes représentatifs de LUMIBIRD (ex QUANTEL) et QUANTEL MEDICAL a été signé, qui prévoit une répartition des sommes dues au titre de la participation de chaque société entre l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe, pour moitié de manière égalitaire et pour moitié au prorata des salaires. Les autres sociétés françaises du Groupe bénéficient d'une participation dans les conditions légales prévues par les textes.

Les résultats de l'exercice 2018 permettront la distribution au titre de la participation en 2018 de :

- pour QUANTEL MEDICAL : 41 726 euros à répartir entre le personnel de QUANTEL MEDICAL et de LUMIBIRD;
- pour KEOPSYS INDUSTRIES : 26 260 euros à répartir entre le personnel de KEOPSYS INDUSTRIES.

7.1.5. Options de souscription d'actions ou plans d'attribution gratuite d'actions consentis et/ou exercés en 2018

Afin d'associer et de motiver l'ensemble du personnel du Groupe au projet de développement de l'entreprise, LUMIBIRD a régulièrement consenti depuis 1999 des options de souscription d'actions au personnel salarié,

cadres dirigeants et mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe.

Le Conseil d'Administration a procédé le 3 juin 2016 à l'attribution gratuite d'un nombre de 339 650 actions de la Société au profit de 290 salariés et mandataires sociaux de la Société et de certaines des sociétés qui sont liées dont les modalités sont décrites au paragraphe 13 ci-dessous. Suite à la réalisation des conditions d'acquisition définitive des actions, telles que décrites au paragraphe 13 ci-dessous, le Conseil d'Administration a procédé le 4 juin 2018 à l'attribution définitive de 113 100 actions nouvelles au profit de salariés et constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 113 100 euros.

Au 31 décembre 2018, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'était en vigueur.

7.1.6. Politique de Ressources Humaines

La gestion des ressources humaines repose sur des valeurs fortes. L'attachement à ces valeurs fondamentales se traduit concrètement sur le terrain. Au centre de ces valeurs : la recherche constante de la meilleure réponse aux attentes des clients et des consommateurs, avec des solutions industrielles sécurisées, compétitives, innovantes et durables.

L'expertise et l'engagement de ses collaborateurs sont une des principales forces du Groupe. Motivation des salariés et valorisation des ressources humaines sont

donc placées au cœur de la politique sociale du Groupe.

La diversité des métiers et des activités du Groupe, leur fort potentiel de développement, d'innovation et de challenges personnels, offrent au Groupe la possibilité d'une politique de ressources humaines dynamique et personnalisée.

7.1.7. Organisation du travail

Le travail du personnel est organisé au niveau de chaque site avec prise en compte des besoins de production et en fonction des données prévisionnelles d'activité.

En particulier, le travail du personnel en France est organisé dans le cadre de durées légales ou conventionnelles applicables en France.

Cette information ne prend pas en compte les absences du personnel aux États-Unis car la législation différente ne crée pas les mêmes distinctions entre absence pour maladie ou vacances.

Les sociétés du Groupe respectent les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment :

- la Convention n°29 sur le travail forcé ou obligatoire et la Convention n°105 sur l'abolition du travail forcé ;
- la Convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants ;
- la Convention n°100 sur l'égalité de rémunération et la Convention n°111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession ;
- la Convention n°87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et la Convention n°98 sur le droit d'organisation et de négociation collective.

7.1.8. Formation

Engagement du Groupe en matière de formation

Accroître la performance globale et gérer l'organisation de la manière la plus efficiente possible par un effectif qualifié, bien formé et professionnel est un des engagements du Groupe. La formation continue doit soutenir l'amélioration en continu du personnel et de l'organisation. Elle se traduit par un plan de formation qui a mobilisé, en France, près de 62 078 euros en 2018, correspondant à environ 3 000 heures de formation (134 460 euros en 2017, correspondant à environ 1 970 heures de formation).

Objectifs généraux

Le Groupe a pour objectif de contribuer à la constitution d'un effectif compétent, bien formé et professionnel, renforcer le management par projet et adopter des pratiques efficaces en matière de gestion afin de favoriser l'innovation et l'amélioration continue de la performance.

Modalités de gestion de la politique de formation continue

Le ciblage des besoins de formation est déterminé par l'entretien annuel de progrès et l'évaluation des compétences professionnelles de chaque collaborateur. Privilégier l'offre de formation locale, intra entreprise et formations internes permet au Groupe d'offrir à l'ensemble de ses collaborateurs une meilleure accessibilité à la formation.

7.1.9. Égalité de traitement

Convaincus que la mixité et la diversité constituent de véritables facteurs d'efficacité et de modernité au sein du Groupe, nous considérons que l'égalité professionnelle doit permettre aux hommes et aux femmes de bénéficier d'un traitement égal en matière d'accès à l'emploi, d'accès à la formation professionnelle et de rémunération.

Elle s'appuie sur deux principes :

- Une égalité des droits entre femmes et hommes, impliquant la non-discrimination entre les collaborateurs en raison du sexe, de manière directe ou indirecte ;
- Une égalité des chances visant à remédier, par des mesures concrètes, aux inégalités qui peuvent être rencontrées par les hommes ou les femmes dans le domaine professionnel.

En outre, pour un même travail ou un travail de valeur égale, nous mettons en œuvre une politique salariale volontariste afin d'assurer l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

En matière de recrutement, nous nous engageons à ce que notre processus de recrutement, qu'il soit externe ou dans le cadre de la mobilité interne, se déroule dans les mêmes conditions entre les hommes et les femmes. Ce processus retient des critères fondés sur l'exercice des compétences requises.

Pour favoriser l'égalité des chances d'accéder à tous les postes à pourvoir dans l'entreprise, les femmes et les hommes bénéficient d'un processus de recrutement identique. Le mode opératoire d'entretien de recrutement fait uniquement référence au niveau d'études, à la nature des diplômes, aux expériences passées et compétences requises.

En matière de formation, nous garantissons l'égalité d'accès des femmes et des hommes à la formation

professionnelle, quel que soit le type de formation. L'accès à la formation professionnelle est un facteur essentiel d'égalité entre les hommes et les femmes dans le développement de leur carrière.

Plus généralement, le Groupe veille à créer un environnement de travail exempt de toute discrimination en rapport avec l'âge, l'origine, l'appartenance religieuse ou ethnique, le handicap, ou tout autre critère.

Le Groupe emploie 13 personnes handicapées (8 au 31 décembre 2017) qui n'ont pas nécessité de mesures spécifiques d'adaptation de l'emploi.

7.1.10. Santé et sécurité

La sécurité des personnes est une priorité. La direction HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) du Groupe a pour mission de comprendre, anticiper et remédier aux situations à risques. Ceci impose une réflexion permanente avec l'ensemble des acteurs de l'entreprise, notamment avec les autres directions et les équipes de production et de R&D, pour que chaque décision intègre la santé, la sécurité et l'environnement.

Les aspects hygiène et sécurité sont traités par le CHSCT qui se réunit chaque trimestre dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Aucun accord en matière de santé et de sécurité au travail n'a été conclu avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel.

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a comptabilisé 8 accidents du travail et aucune maladie professionnelle, contre 9 accidents du travail et une maladie professionnelle en 2017. Le nombre d'accidents intègre la totalité des événements déclarés quelle que soit la gravité et les circonstances, en particulier les accidents de trajets. Une analyse plus précise fait apparaître 6 incidents de travail, et 2 incidents de trajet.

7.1.11. Relations sociales

Les relations sociales dans le Groupe sont fondées sur le respect et le dialogue. Pour les sociétés françaises du Groupe, ce dialogue intervient au sein du Comité d'entreprise de LUMIBIRD et de la délégation unique du personnel de QUANTEL MEDICAL et de KEOPSYS INDUSTRIES.

En 2018, aucun accord collectif, ni aucun avenant n'a été adopté au sein du Groupe, cependant, le dialogue avec les partenaires sociaux est la règle et se traduit par une absence totale de conflit.

7.2. Informations environnementales

Les sociétés du Groupe ont essentiellement un rôle d'assembleur à partir de composants optiques, mécaniques ou électroniques achetés auprès de leurs fournisseurs.

Bien entendu, les précautions nécessaires sont prises pour éliminer tout risque de rayonnement laser en dehors des laboratoires équipés à cet effet.

L'impact de leur activité sur l'environnement est donc faible.

Organisation interne, budgets engagés

Les activités du Groupe sont encadrées par un ensemble de réglementations locales et nationales en constante évolution dans les domaines de la sécurité, de l'environnement, de la santé et de l'hygiène qui impose de nombreuses prescriptions complexes et contraignantes.

Ces réglementations ont notamment trait à la sécurité industrielle, aux émissions et rejets dans l'air, l'eau et le sol ; à l'utilisation, la production et au stockage de substances chimiques ; ainsi qu'à la gestion et au traitement des déchets.

L'application de la politique HSE (Hygiène, Santé, Environnement) dans les sites de production est placée sous l'autorité de la Direction financière qui met en œuvre les moyens nécessaires pour préserver la sécurité des salariés et de l'outil industriel contre tout risque d'accident majeur, dans le cadre de délégations consenties aux Directeurs de sites.

Le service HSE du site des Ulis est chargé de la veille réglementaire, du respect des réglementations en vigueur, de la formation HSE et de la communication avec les autorités de l'État.

Le niveau de qualification des personnels opérant sur site est particulièrement élevé. Le parcours de formation au poste de travail est par ailleurs complété par des sessions de formations régulières, ciblées sur les aspects risques électriques et laser.

Les dépenses engagées au niveau de la prévention des risques relèvent soit des investissements, soit des dépenses courantes :

- En ce qui concerne les investissements, il y a ceux qui ont trait directement à la prévention des risques et à la protection de l'environnement, mais il peut s'agir aussi d'investissements effectués pour le maintien de l'outil industriel, pour l'augmentation de la capacité ou pour l'introduction de nouveaux produits, et qui obligatoirement prennent en compte ce sujet. Dans ce cas, les montants correspondants sont difficilement identifiables.

➤ Le même principe s'applique aux dépenses courantes. En effet, les préoccupations HSE sont intimement liées à toutes les dépenses courantes au sein des sites industriels. De même, les activités de prévention et de contrôle font partie du quotidien des salariés sur leur lieu de travail, au travers de leur activité professionnelle. Pour ces raisons, l'identification des dépenses pour répondre spécifiquement à ces diverses réglementations est difficile et ne permet pas de donner une information chiffrée reposant sur des critères facilement identifiables et contrôlables.

Une attention toute particulière est portée aux risques spécifiques aux lasers : rayonnement laser et risques électriques. L'organisation du travail est orientée vers la minimisation de ces risques : laboratoires individuels, port de lunettes obligatoire, respect des principes de sécurité électrique.

Les substances dangereuses qui sont utilisées en quantités limitées ainsi que tous les déchets qui le nécessitent sont confiés à une société spécialisée pour leur traitement.

Consommation de ressources (eau, énergie, matières premières)

Globalement au niveau des 4 sites français (Les Ulis, Clermont-Ferrand, Lannion et Bordeaux), les consommations ont été les suivantes :

	31/12/2017 Pro-forma 12 mois	31/12/2018 publié	Variation 2018/2017 (%)
Gaz (MWh)	368	402	9,2%
Électricité (MWh)	2 933	3 029	3,3%
Eau (m ³)	2 489	2 704	8,6%

Application de la réglementation en vigueur

Toutes les installations ou modifications d'installations sont réalisées en respectant scrupuleusement le cadre réglementaire en liaison avec le service HSE en France.

Aux États-Unis, les installations sont conformes aux normes de l'OSHA (*Occupational Safety & Health Administration*).

Évaluation de l'impact de l'activité sur l'environnement

En dehors des substances dangereuses dont le traitement est confié à une société spécialisée, l'impact environnemental du Groupe se mesure essentiellement en termes de consommation électrique et de consommation d'eau. Les activités des sociétés du Groupe n'entraînent pas spécifiquement de rejet de gaz à effet de serre ou de nuisances majeures en termes de bruit et de nuisances olfactives. Il n'existe aucun problème ou impact connu

concernant l'utilisation des sols, l'adaptation aux conséquences climatiques ou la biodiversité.

Niveau des risques

Malgré toutes les précautions prises conformément aux réglementations en vigueur, les activités de LUMIBIRD et de ses filiales présentent des risques aléatoires raisonnablement couverts par les polices d'assurances du Groupe, sans que ceci puisse constituer une certitude de couverture dans tous les cas possibles. Aucune provision pour risques environnementaux n'est comptabilisée, car aucune problématique n'est connue ou anticipée à ce jour.

7.3. Engagements sociétaux en faveur du développement durable et de l'économie circulaire

Emploi et développement régional

Les effectifs globaux évoluent lentement et ne constituent à aucun endroit une part significative du bassin d'emploi.

Impact sur les populations riveraines

Le Groupe considère avoir un impact nul ou négligeable sur les riverains : pas de pollution, pas de bruit et de plus, tous les établissements sont en zones industrielles et ne fonctionnent pas la nuit.

Sous-traitance et fournisseurs

Le Groupe n'a pas mis en place de démarche formalisée prenant en compte, dans ses choix de fournisseurs ou de sous-traitants, les engagements sociaux et sociétaux des sociétés concernées.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les produits fabriqués et commercialisés par le Groupe sont destinés à être utilisés par des professionnels des secteurs médicaux, industriels et de la défense. Ils ne sont en aucune façon destinés à être utilisés par des consommateurs. Cependant, toutes les mesures sont prises afin de respecter au moins les normes européennes et américaines et de veiller à informer les utilisateurs sur les risques encourus et la nécessité éventuelle d'utiliser des lunettes de protection adaptées.

Actions de partenariat

Le Groupe participe au travers de ses cadres et Président à de nombreux organismes professionnels et notamment le Pôle de Compétitivité de Bordeaux avec ALPhA Route des Lasers / Aquitaine Développement Innovation.

Actions de mécénat

LUMIBIRD a subventionné AIRES Paris (en faveur de l'insertion professionnelle de personnes handicapées).

Engagements du Groupe en faveur des droits de l'homme

Le Groupe ne tolère aucune forme de corruption ou de détournement, y compris l'extorsion et les pots-de-vin, en vue d'obtenir un avantage commercial dans la conduite de ses affaires et est engagé à se conformer aux lois en vigueur dans tous les pays dans lesquels il opère. Les procédures en place depuis la mise en place d'un outil informatique ERP permettent un contrôle des signatures des commandes de ventes autant que celles d'achats. Ces procédures sont encadrées dans des tarifs, barèmes et commissions clairement établis.

Compte tenu des marchés sur lesquels il opère, le Groupe ne juge pas utile d'engager des actions spécifiques sur les droits de l'homme, bien qu'il respecte les droits de l'homme déclarés au niveau national et international.

Engagements du Groupe en faveur de l'économie circulaire

Au-delà de la récupération obligatoire des déchets chimiques et électroniques, le Groupe recycle les cartons, les ampoules et les piles. Les vieux matériels informatiques sont aussi donnés à des associations spécialisées.

Le Groupe contrôle, dans la mesure du possible, sa consommation d'énergie, en particulier au niveau de la régulation des salles blanches qui constituent un des plus gros postes de consommation. Les investissements susceptibles de réduire la consommation globale d'énergie sont étudiés avec soin.

Engagements du Groupe contre le gaspillage alimentaire

Le Groupe a une attention particulière contre toute forme de gaspillage alimentaire et prend les mesures appropriées pour en limiter, dans la mesure du possible, la quantité.

8. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

L'attention du lecteur et des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques figurant ci-dessous n'est pas exhaustive et que d'autres risques, dont la Société n'a pas connaissance, ou qui sont actuellement non significatifs, pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

8.1. Risques liés aux secteurs d'activités du Groupe

Les marchés sur lesquels le Groupe opère sont caractérisés par une intense concurrence qui pourrait affecter défavorablement les parts de marché, le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe

Le Groupe opère sur des marchés hautement concurrentiels dans chacun de ses secteurs d'activité, tant en matière d'offre de produits, de compétences techniques, de qualité des produits commercialisés et de prix. Cette concurrence est particulièrement intense pour remporter des marchés, mettre en place des réseaux de distribution et commercialiser de nouveaux produits attractifs et de qualité.

Dans le domaine des lasers à fibre – applications LIDAR notamment – la concurrence est principalement asiatique avec des acteurs comme Onet et Ammonics, ainsi qu'américaine avec Nuphoton. Dans le domaine des lasers nanosecondes, applications scientifiques ou industrielles, la concurrence est principalement américaine avec des sociétés comme Newport/Spectra physics, Continuum et Litron. Enfin, le secteur médical est caractérisé par une concurrence américaine (Lumenis, IRIDEX, Alcon, Sonomed), japonaise (Nidek), australienne (Ellex), ou allemande (Zeiss).

Par ailleurs, certains concurrents du Groupe, d'une taille importante, disposent de ressources financières et technologiques significatives et sont bien implantés sur certains marchés.

Bien que le Groupe dispose et s'efforce de maintenir des parts de marché significatives dans certains secteurs d'activité, il ne peut garantir qu'il conservera ses parts de marché et sera en mesure de concurrencer des sociétés susceptibles de proposer des prix plus bas, de nouveaux produits ou autres avantages qu'il ne peut ou ne pourra offrir. Si le Groupe ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France, aux Etats-Unis ou sur ses autres grands marchés en proposant une palette de produits et de services innovante, attractive et rentable, il pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités.

Afin de rester compétitif, le Groupe doit répondre aux évolutions technologiques du secteur du laser en identifiant et en investissant dans des technologies innovantes et rentables. Il doit aussi jouer un rôle de consolidation du secteur laser afin d'être incontournable sur les marchés visés

Les applications du laser font l'objet de multiples et constantes évolutions technologiques qui nécessitent pour le Groupe de veiller à ce que ses gammes de produits ne deviennent pas obsolètes et soient

régulièrement actualisées et complétées. En effet, si le Groupe ne parvient pas à suivre le rythme des progrès technologiques du secteur, il court le risque de développer des produits qui ne rencontreront pas de succès commercial.

Dans la mesure où il ne dispose pas des ressources suffisantes pour renouveler en même temps tous les produits de ses différentes gammes, le Groupe concentre ses investissements sur les produits dont le succès commercial est le plus probable et pour lesquels il a ou aura l'expertise technique appropriée. Il ne peut néanmoins garantir que ses choix en matière de développements technologiques et de lancement de nouveaux produits seront suivis des résultats escomptés. Si le Groupe devait être dans l'incapacité de proposer à ses clients des produits attractifs, de développer ou améliorer les différentes gammes de produits existants ou de continuer à introduire des produits nouveaux, son chiffre d'affaire et ses résultats s'en trouveraient défavorablement affectés.

Les marchés sur lesquels le Groupe opère pourraient ne pas se développer comme prévu

Les différents marchés du Groupe sont des marchés plus ou moins jeunes qui pourraient se développer moins rapidement ou différemment que ne le prévoient actuellement le Groupe ou les analystes du secteur.

En particulier, le Groupe ne peut garantir que les hypothèses sur lesquelles sont basées les prévisions de croissance de certains marchés qu'il considère comme porteurs (notamment les marchés LIDAR avec le développement des applications lasers à destination des installations éoliennes ou des véhicules autonomes) se vérifieront ou lui profiteront conformément à ses anticipations. Toute évolution défavorable impactant la demande de produits lasers pourrait ainsi affecter défavorablement la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs de développement ou ses objectifs commerciaux (notamment ceux décrits au paragraphe 9 « Perspectives d'avenir » du présent rapport de gestion).

8.2. Risques liés aux opérations et à la structure du Groupe

Le Groupe est soumis au risque de contrepartie de ses clients

Le Groupe est soumis au risque de contrepartie de ses clients, c'est-à-dire au risque de défaillance financière ou d'inexécution par l'un de ses clients de ses obligations au titre d'un contrat de vente de produits lasers.

La clientèle du Groupe est très diversifiée et bien répartie : en 2018, aucun client direct ou distributeur n'a représenté plus de 15% du chiffre d'affaires

pro-forma. Les 5 plus gros clients représentent moins de 35% du chiffre d'affaires pro-forma.

En France, les ventes sont systématiquement couvertes par une assurance-crédit. De même, s'agissant des ventes à l'export du Groupe, qui représentent environ 70% de ses ventes en 2018 (en chiffre d'affaires), le Groupe a souscrit une police Atradius qui couvre l'essentiel de ses exportations. En revanche, le risque est plus important pour les ventes à destination des États-Unis, qui représentent 24% des ventes à l'export du Groupe en 2018 (en chiffre d'affaires), pour lesquelles le Groupe n'est pas couvert et est donc exposé au risque de contrepartie jusqu'à réception du complet paiement du client. Si un client du Groupe venait à faire défaut dans l'exécution d'un contrat d'achat de lasers, le Groupe pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances irrécouvrables ou douteuses, ce qui affecterait alors sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe est soumis au risque de défectuosité ou défaut de performance de ses produits

Les produits commercialisés par le Groupe sont extrêmement complexes et font intervenir de nombreux composants que le Groupe ne fabrique pas lui-même et pour lesquels il fait appel à des fournisseurs tiers (plus amplement décrits au sein du facteur de risque « Le Groupe est soumis au risque de dépendance économique vis-à-vis de certains fournisseurs » ci-dessous). Si le Groupe s'efforce de contrôler au mieux la qualité de ses produits tout au long de la chaîne de production, il ne peut garantir que les procédures de test, de développement, de fabrication et d'intégration de ces produits permettront, préalablement à leur commercialisation, de déceler tous les défauts, erreurs, défaillances ou problèmes de qualité susceptibles d'avoir une incidence sur les utilisateurs.

Si le Groupe n'était pas en mesure de livrer ses produits selon le niveau de performance et/ou le calendrier de livraison prévus, cela pourrait se traduire par une perte de clientèle pour le Groupe et/ou le paiement de pénalités contractuelles. En outre, toute défectuosité des produits du Groupe postérieurement à leur mise en circulation l'exposerait à des actions en responsabilité de la part de clients ou de tiers, qui pourraient ne pas être intégralement ou adéquatement couvertes par les polices d'assurance en vigueur. Il en résulterait un préjudice de réputation pour le Groupe ainsi que des pertes de parts de marché, affectant négativement son chiffre d'affaires et ses résultats opérationnels.

Le Groupe est soumis au risque de dépendance économique vis-à-vis de certains fournisseurs

Les produits lasers distribués par le Groupe lui imposent de s'approvisionner en composants spécifiques tels que des cristaux lasers pour les lasers solides, des cellules de Pockels, des flashes ou encore des diodes lasers et des fibres optiques. Pour tous ces composants, le Groupe retient, dans la mesure du possible, au moins deux fournisseurs pour être en mesure de négocier les prix et de faire face à une éventuelle défaillance de l'un d'entre eux.

Il est précisé qu'au cours de l'exercice 2018, aucun fournisseur n'a représenté plus de 15% des achats du Groupe et que les 5 premiers fournisseurs ont représenté moins de 25% du montant des achats du Groupe.

Malgré les mesures prises, le Groupe ne peut pas garantir que l'un de ses fournisseurs ne sera pas défaillant. En cas de défaillance d'un ou plusieurs fournisseurs, le Groupe pourrait devoir faire face à des retards de fabrication de certains produits ce qui pourrait affecter de manière défavorable son chiffre d'affaires et sa rentabilité.

Le Groupe pourrait ne pas retirer tous les bénéfices escomptés de ses accords stratégiques et de partenariats

Compte tenu de l'environnement fortement concurrentiel dans lequel il évolue, le Groupe a conclu divers accords stratégiques avec des acteurs clés (partenariats technologiques, accords de distribution, etc.) afin notamment de renforcer sa position sur des marchés à fort potentiel.

Toutefois, le Groupe ne peut garantir qu'il obtiendra les augmentations de revenus et les autres avantages escomptés de ces accords stratégiques.

Le succès du Groupe dépend de sa capacité à attirer et retenir du personnel qualifié et une équipe dirigeante expérimentée

Le succès du Groupe dépend, dans une large mesure, du maintien en fonction de ses dirigeants ainsi que de ses principaux cadres et de son personnel hautement qualifié, notamment dans les domaines de la R&D, de la conception et fabrication, du support technique et des ventes. Il repose également sur sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel qualifié, avec la nécessité permanente d'adaptation des compétences de son personnel aux besoins de l'organisation.

Plus particulièrement, l'incapacité du Groupe à maintenir durablement ses dirigeants dans leurs fonctions (notamment Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur Général de LUMIBIRD) ainsi qu'à recruter en temps utile et/ou à fidéliser des employés expérimentés pourrait avoir un impact défavorable

significatif sur son chiffre d'affaires, ses activités et son résultat opérationnel.

L'actionnaire de référence de LUMIBIRD pourrait avoir des intérêts divergents de ceux des autres actionnaires

L'actionnaire majoritaire de LUMIBIRD, ESIRA, société présidée et contrôlée par Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur Général de la Société, détient indirectement 54,33% du capital (et 55,46% des droits de vote) de la Société au 31 mars 2019, par l'intermédiaire de la société EURODYNE. ESIRA est par conséquent en position d'exercer une influence déterminante sur toutes les décisions sociales nécessitant l'approbation des actionnaires et pourrait avoir des intérêts différents des intérêts des autres actionnaires de la Société.

8.3. Risques liés aux acquisitions et opérations de croissance externe

Le 6 octobre 2017, la société ESIRA a apporté à la Société (alors dénommée QUANTEL) l'intégralité des actions et parts sociales qu'elle détenait dans les sociétés du groupe KEOPSY. À la suite de la réalisation de cet apport, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés ou des retards dans l'intégration des équipes du groupe KEOPSY et dans la mise en œuvre des synergies liées à l'apport et ainsi ne pas atteindre les objectifs de développement ou de rentabilité dans les délais escomptés.

Par ailleurs, le Groupe étudie régulièrement des nouvelles opportunités d'acquisitions de sociétés. L'intégration opérationnelle d'activités acquises est un processus long et complexe. Une intégration réussie ainsi que la réalisation de synergies nécessitent, entre autres, une coordination satisfaisante des efforts du développement de l'activité et du marketing, le maintien du personnel de direction clé, des politiques d'embauche et de formation efficaces ainsi que l'adaptation des systèmes d'information et des systèmes informatiques. Toute difficulté rencontrée au cours du processus de regroupement des activités est susceptible d'engendrer une augmentation des coûts d'intégration ainsi que des économies ou bénéfices plus faibles qu'anticipés. De ce fait, il ne peut y avoir de garantie quant à l'étendue des synergies réalisées ni quant à leur date de réalisation. De plus, le processus d'intégration des activités opérationnelles existantes du Groupe avec les activités opérationnelles acquises pourrait perturber les activités d'une ou plusieurs de leurs branches et détourner l'attention de la Direction sur d'autres aspects des activités opérationnelles du Groupe, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités et ses résultats.

8.4. Risques juridiques et réglementaires

Les brevets et autres droits de propriété industrielle du Groupe pourraient s'avérer inefficaces ou insuffisants ou le Groupe pourrait enfreindre les brevets ou droits de propriété industrielle de concurrents

Les marchés sur lesquels le Groupe opère sont en constante évolution technologique ce qui implique pour le Groupe la réalisation d'investissements significatifs en matière de recherche et développement. À titre d'illustration, les dépenses du Groupe en matière de R&D ont atteint 6,8 millions d'euros en 2018.

Par conséquent, la protection des marques, brevets et droits de propriété intellectuelle est un sujet particulièrement sensible pour le Groupe. Dans la mesure du possible, le Groupe protège les innovations qui peuvent l'être étant précisé que dans le domaine du laser, compte tenu notamment des nombreuses publications régulièrement diffusées par les laboratoires du monde entier, il est difficile d'obtenir la protection d'une innovation ou d'un procédé par un brevet. A la date du présent rapport, les sociétés du Groupe possèdent directement ou par licence exclusive une vingtaine de brevets dans leurs différents domaines d'activités ainsi qu'une vingtaine de marques couvrant soit les dénominations sociales soit les produits des sociétés du Groupe. Si les brevets ou droits de propriété industrielle du Groupe venaient à être contestés ou remis en cause par un concurrent ou une autorité publique ou n'offraient qu'une protection inadéquate ou insuffisante des innovations du Groupe, cela pourrait avoir un impact significatif défavorable sur son chiffre d'affaires, ses résultats et sa situation financière.

Inversement, dans l'exercice de ses activités, le Groupe a recours à des technologies qu'il considère comme non protégées, sur la base d'analyses fournies par des conseils juridiques américains et européens. Néanmoins, le risque que des concurrents, notamment américains, intentent des actions en justice à l'encontre du Groupe, sur le fondement d'une violation de droits de propriété intellectuelle, comme il est arrivé par le passé, ne peut être exclu. Si le Groupe devait faire l'objet d'actions en contrefaçons de la part de ses concurrents, cela pourrait engendrer des condamnations à verser des dommages intérêts ou se solder par des accords amiables prévoyant le paiement d'indemnités transactionnelles, en plus des frais juridiques et de procédure qui pourraient en découler.

Les produits lasers du Groupe sont des produits technologiquement sensibles dont la commercialisation ou l'exportation est soumise à de nombreuses autorisations réglementaires

Les produits lasers conçus, fabriqués et commercialisés par le Groupe sont des produits de haute technologie soulevant des problématiques de sécurité et santé publiques ou faisant intervenir des composants sensibles pour la défense de certains États. Selon le type de produit, médical ou non, et le pays de destination, diverses autorisations sont nécessaires pour commercialiser ou exporter les produits du Groupe dans un pays autre que celui dans lequel ils ont été fabriqués.

À titre d'exemple, les produits du Groupe commercialisés dans l'Union européenne doivent être marqués « CE », conformément à la réglementation européenne en vigueur. Pour apposer le marquage « CE » sur son produit, le fabricant doit réaliser, ou faire réaliser, des contrôles et essais qui assurent la conformité du produit aux exigences essentielles définies dans la ou les directives concernées. Si les essais et contrôles de conformité des nouveaux produits du Groupe préalablement à leur marquage CE n'étaient pas satisfaisants, leur commercialisation dans l'Union Européenne serait retardée ce qui pourrait augmenter les coûts de mise en conformité et avoir un impact négatif sur l'activité et les résultats du Groupe.

Par ailleurs, certains produits de la division Défense du Groupe sont assujettis à la réglementation américaine « ITAR » (*International Traffic in Arms Regulations*) qui soumet l'exportation de produits fabriqués aux Etats-Unis, et impliquant des composants américains liés à la défense nationale, à un régime strict d'autorisation délivrée par le ministère des affaires étrangères des Etats-Unis (*United States Department of State*). L'octroi de ces autorisations d'exportation se fait généralement sur une base discrétionnaire par les autorités américaines et leur obtention peut s'avérer longue, complexe et couteuse pour le Groupe. Si le Groupe ne parvient pas à se conformer à la réglementation ITAR, n'obtient pas les autorisations nécessaires à l'exportation de ses produits fabriqués aux Etats-Unis ou ne parvient pas à développer une gamme de produits non soumis à la réglementation ITAR (produits « *ITAR free* »), alors il pourrait connaître des difficultés dans l'exécution de ses contrats de vente conclus avec ses clients non situés aux Etats-Unis, ce qui pourrait entraîner une baisse de son chiffre d'affaires et avoir un impact négatif sur sa situation financière et ses résultats. Le Groupe pourrait également être limité dans sa capacité à réorganiser ses activités de production et commercialisation de ses produits lasers et plus particulièrement à réaliser les opérations de

réorganisation décrites au paragraphe 1.2 du présent rapport.

Enfin, les produits médicaux fabriqués et commercialisés par le Groupe aux États-Unis sont systématiquement soumis à l'exigence d'obtention d'une homologation FDA (Food and Drug Administration). Dans la quasi-totalité des cas, il s'agit d'une procédure simplifiée dite « 510K » qui se réfère à des homologations existantes de produits considérés comme équivalents. Cette procédure d'homologation nécessite la rédaction d'un dossier qui comprend la description du produit et de sa structure technique ainsi que les résultats d'un certain nombre de tests assurant la compatibilité du produit avec les normes techniques et de sécurité en vigueur. Usuellement le processus dure trois mois. Les éventuelles questions posées par la FDA peuvent rallonger ce processus. Si l'homologation des nouveaux produits médicaux du Groupe est refusée par la FDA, leur commercialisation aux États-Unis serait retardée ce qui pourrait augmenter les coûts de mise en conformité et avoir un impact négatif sur l'activité et les résultats du Groupe.

Le Groupe est soumis, dans l'exercice de ses activités, à une réglementation technique, complexe et évolutive dont le respect est générateur de dépenses

Tous les aspects des activités du Groupe, notamment la recherche et le développement, la conception, la production, la commercialisation, la fixation des prix et les ventes des produits lasers, sont soumis à de multiples lois et règlements. Des modifications rapides de la réglementation ou des normes techniques en vigueur ou encore de l'application de nouvelles réglementations ou normes à des produits qui n'y étaient pas soumis jusqu'alors pourraient perturber l'activité du Groupe, affecter défavorablement ses efforts de développement, occasionner des retards de mise au point, de production ou de commercialisation de ses produits et accroître les coûts de mise en conformité.

Les polices d'assurance souscrites par le Groupe pourraient s'avérer inefficaces ou insuffisantes dans la couverture de certains sinistres

Les différentes sociétés du Groupe ont souscrit les assurances nécessaires à la couverture des principaux risques liés à leurs activités respectives auprès de compagnies renommées et notoirement solvables. Ces couvertures sont gérées de façon globale pour les sociétés européennes et de manière indépendante pour les sociétés américaines.

Si ces couvertures d'assurance s'avéraient inefficaces ou insuffisantes pour obtenir réparation de certains dommages non couverts, cela pourrait engendrer des pertes pour le Groupe et affecter sa situation financière et ses résultats.

8.5. Procédure judiciaire et d'arbitrage – méthode de provisionnement des risques et litiges

Les risques et litiges en cours sont provisionnés dans les conditions décrites à la note 6.1.14 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2018.

Il n'existe pas de risque ou litige connus des dirigeants pouvant avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation ou l'activité de la Société ou des sociétés du Groupe.

De même, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

8.6. Risques financiers

Le Groupe est exposé au risque de change

Le risque de change auquel est exposé le Groupe est principalement un risque dit « de transaction », c'est-à-dire le risque de non alignement entre les devises dans lesquelles les revenus et les coûts du Groupe sont respectivement générés et encourus. Dans la mesure où les ventes du Groupe sont réalisées pour l'essentiel dans la monnaie du pays où sont fabriqués les produits (euros en Europe et dollars aux États-Unis) les flux entre les achats et les ventes sont voisins et le risque de change est minime.

Le résultat de change réalisé sur 2018, constaté en résultat d'exploitation (pour la part concernant les opérations commerciales) et en résultat financier (pour la part concernant les opérations financières) se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2018
Résultat de change zone Europe	361
Résultat de change Etats-Unis	(48)
Résultat de change zone Asie	(14)
Autres	-
TOTAL	299

Le tableau suivant présente les positions nettes du Groupe dans les devises étrangères au 31 décembre 2018 :

(en K devises)	Dollar <i>(position des filiales américaines)</i>	Yen <i>(position des filiales Japonaises)</i>	Yuan <i>(position des filiales Chinoises)</i>	Zloty <i>(position des filiales polonaises)</i>
Actifs	2 964	404 235	25 706	12 949
Passifs	1 540	10 245	1 037	658
Position nette avant gestion	1 424	393 990	24 669	12 291
Position hors bilan	-	-	-	-
Position nette après gestion	1 424	393 990	24 669	12 291

Le Groupe est exposé au risque de taux

Les emprunts bancaires contractés par le Groupe sont à taux fixe et le Groupe n'est pas exposé au risque de taux. Le coût moyen consolidé de la dette financière nette ressort à 2,47%, contre 2,93% au 31 décembre 2017.

Le Groupe est exposé au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Au 31 décembre 2018, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

	Valeur comptable	Flux contractuel	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes auprès des ets. de crédit	15 661	16 794	1 834	9 721	5 239
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Location-financement	1 119	1 250	507	743	-
Aide / avance remboursable	1 049	1 049	425	604	-
Financement des crédits d'impôts	2 697	2 697	1 165	1 531	-
Autres emprunts et dettes financières	51	51	51	-	-
Concours bancaires courants	4 011	4 011	4 011	-	-
Dettes d'impôts (IS)	41	41	41	-	-
Autres passifs (dettes fournisseurs, fiscales, sociales)	29 869	29 869	27 113	2 756	-
TOTAL	54 498	55 742	35 148	15 355	5 239

Les encaissements clients et règlements fournisseurs s'opèrent dans des conditions normales, sans délai ou retards significatifs.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La Société a procédé le 13 décembre 2018 à une augmentation de capital d'un montant total de 7,8 millions d'euros. Si le développement des activités des sociétés du Groupe devait nécessiter des liquidités importantes auxquelles le Groupe ne pourrait faire face avec sa trésorerie disponible et les concours bancaires dont il dispose, il pourrait être nécessaire de faire appel à des sources de financement supplémentaires (lignes de crédit, émissions obligataires, augmentations de capital...), dans la mesure où l'utilisation accrue de sa trésorerie pour financer ses investissements pourrait laisser le Groupe sans disponibilités suffisantes pour financer son exploitation.

8.7. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Le dispositif de contrôle interne couvre l'ensemble des activités des Divisions Industrielle et scientifique et Médicale. La Société applique son dispositif de contrôle interne aux différentes entités du Groupe entrant dans son périmètre de consolidation.

Les principes généraux de contrôle interne et de gestion des risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière mis en œuvre par la Société sont présentés ci-après. Néanmoins, tout système de contrôle et de gestion présente en effet des limites qui peuvent résulter de nombreux facteurs, incertitudes, dysfonctionnements, défaillances qui peuvent être non inhérents à la Société, au Groupe et/ou ses collaborateurs. Par conséquent, la Société ne peut assurer que les dispositifs qu'elle a mis en place fournissent une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs qu'elle entend poursuivre ou qu'elle s'est fixés.

Les acteurs privilégiés de la gestion des risques et du contrôle interne et le processus d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière au sein de la Société sont les suivants :

- En premier lieu, les managers des différentes entités du Groupe soutenus par les services financiers locaux, font remonter le reporting mensuel détaillé à la Direction financière du Groupe,
- Ensuite, la Direction générale et la Direction financière traitent l'information en s'appuyant sur les ressources centralisées du Groupe afin d'établir le reporting du Groupe ainsi que le suivi budgétaire analytique, et
- Enfin, le Conseil d'Administration, notamment dans sa formation de Comité d'audit, intervient pour contrôler et valider les informations comptables et financières, notamment à l'occasion des réunions d'approbation des comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, avec le retour des Commissaires aux Comptes sur leurs diligences.

Managers des différentes entités du Groupe et les services financiers locaux

Les managers des différentes entités du Groupe assurent le management opérationnel au quotidien. Aidés des services financiers locaux, ils définissent et surveillent le dispositif du contrôle interne au sein des filiales. Ils assurent la remontée des informations à la Direction financière et au Directeur général par :

- un reporting hebdomadaire portant sur les chiffres d'affaires, les carnets de commandes et la trésorerie des entités du Groupe, et
- un reporting mensuel détaillé (états financiers, analyses des marges par produits, ...).

À cet effet, des réunions d'analyse et d'évaluation sont régulièrement organisées entre le Directeur général, la Direction financière et les responsables opérationnels des Divisions Industrielle et Scientifique et Médicale.

La Direction générale et la Direction financière

La Direction financière bâtit le reporting détaillé qui permet un suivi budgétaire. Le détail des comptes est donc mis en comparaison avec l'année précédente et le budget de l'année en cours. Les écarts majeurs sont analysés et peuvent faire l'objet d'une enquête approfondie.

Ces informations comptables détaillées sont consolidées et converties aux normes IFRS selon les principes et méthodes comptables plus amplement décrits dans les annexes aux états financiers consolidés.

Le Conseil d'Administration

Une fois finalisée, l'information financière est présentée au Conseil d'Administration, y compris dans sa formation de Comité d'audit, aux fins d'arrêté des comptes. Le fonctionnement et les attributions du

Conseil d'Administration, y compris dans sa formation de Comité d'audit sont décrits aux paragraphes III et IV du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce.

9. ÉVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

Faits postérieurs à la clôture

À la date du présent rapport de gestion, nous n'avons pas eu connaissance de faits postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

Événements récents

Le Groupe a présenté lors du salon international du laser et de la photonique du 2 au 7 février 2019, son premier modèle de plateforme laser solide pompée par diodes : le MERION. Cette nouvelle plateforme laser modulaire et versatile permettra au Groupe de développer son activité dans des secteurs tels que les LIDAR environnementaux, l'instrumentation industrielle et scientifique.

Le Groupe a annoncé le retrait des actions en justice tant de la part de QUANTEL MEDICAL que d'IRIDEX, en Europe et aux États-Unis, dans le cadre du contentieux qui opposait les deux sociétés depuis un an.

Enfin, le Groupe a annoncé en mars 2018 l'obtention par QUANTEL MEDICAL de l'agrément de la FDA (Food and Drug Administration) aux États-Unis pour sa nouvelle plateforme d'échographie ABSolu.

Perspectives d'avenir

Les secteurs Capteurs LIDAR, Défense et Médical restent porteurs et le Groupe y détient des positions clés avec des produits de haute performance et compétitifs et une réputation de qualité, autant de facteurs positifs qui soutiendront l'ambition du Groupe pour les années à venir. LUMIBIRD se donne ainsi comme objectifs stratégiques d'atteindre, à horizon 2021, un chiffre d'affaires de 150 M€ (hors croissance externe) et une marge d'EBITDA de plus de 20%.

10. AFFECTATION DES RESULTATS

10.1. Proposition d'affectation des résultats

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit une perte d'un montant de (1 638 198,01) euros au compte « Report à

nouveau » dont le solde négatif serait ainsi porté de (1 199 903,33) euros à (2 838 101,34) euros.

10.2. Dividendes

La Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

11. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau suivant fait apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices :

En milliers d'euros	2014	2015	2016	2017	2018
Capital en fin d'exercice					
- Capital social	8 096	8 096	8 832	15 771	16 754
- Nombre des actions ordinaires existantes	8 096 015	8 096 015	8 832 016	15 771 457	16 754 425
Opérations et résultats d'exercice					
- Chiffre d'affaires hors taxes	25 231	31 124	30 220	35 215	56 669
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(826)	1 184	(345)	866	6 797
- Impôts sur les bénéfices	779	1 065	703	1 390	451
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(524)	1 517	(120)	1 683	(1 638)
- Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,01)	0,28	0,04	0,14	0,43
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,06)	0,19	(0,01)	0,11	(0,10)
Personnel					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	147	143	147	145	135
- Montant de la masse salariale	6 722	6 931	7 228	7 428	7 117
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	3 105	3 178	3 340	3 336	3 445

12. FILIALES ET PARTICIPATIONS

En vous rendant compte de l'activité de la Société, nous vous avons exposé l'activité de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle.

Le tableau des filiales et participations est présenté dans l'annexe aux comptes sociaux.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a, au cours de l'exercice écoulé, pris aucune participation dans le capital de sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française, autrement que dans le cadre de la fusion-absorption

de KEOPSYS, tel que décrite au paragraphe 1.2 du présent rapport.

Conformément aux dispositions de l'article R.233-19 du Code de commerce, nous vous précisons que la Société n'a procédé, au cours de l'exercice écoulé, à aucune aliénation en application des dispositions de l'article L.233-29 du Code de commerce relatif aux participations réciproques.

13. ACTIONNARIAT DES SALARIES

Au 31 décembre 2018, la Société n'a mis en place aucun plan d'épargne entreprise ou interentreprises permettant aux salariés d'acquies directement ou

indirectement des actions LUMIBIRD ou des sociétés qui lui sont liées.

À cette date, il n'existait aucun fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) permettant aux salariés de la Société d'investir indirectement en actions LUMIBIRD

Le Conseil d'Administration a procédé le 3 juin 2016 à l'attribution gratuite d'un nombre de 339 650 actions de la Société au profit de 290 salariés et mandataires sociaux de la Société et de certaines sociétés liées selon les principaux termes suivants.

La date d'acquisition définitive des actions gratuites attribuées par le Conseil d'Administration du 3 juin 2016 a été fixée au 3 juin 2018, soit une période d'acquisition de deux ans, sous réserve que :

- le bénéficiaire soit titulaire d'un mandat social ou d'un contrat de travail au sein de la Société ou d'une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce en cours de validité au terme de la période d'acquisition, sauf exception prévue dans le plan d'attribution gratuite d'actions ; et

- les conditions de performance fixées par le Conseil d'Administration (objectifs liés au résultat net consolidé du Groupe pour les exercices 2016 et 2017) soient atteintes.

Au cours de sa réunion du 4 juin 2018, le Conseil d'Administration a constaté l'expiration de la période d'acquisition ainsi que la réalisation des conditions d'acquisition définitive des actions, à savoir la condition de présence et les conditions de performance, pour 113 100 actions. En conséquence, le Conseil d'Administration a procédé à l'émission de 113 100 actions nouvelles et constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 113 100 euros. Les 226 550 actions gratuites attribuées en juin 2016 mais non acquises en juin 2018 (incluant l'ensemble des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux de la Société) sont devenues caduques en raison de la défaillance de l'une des conditions d'acquisition.

Le plan d'attribution gratuite d'actions ne prévoit pas de période de conservation supplémentaire à l'issue de la période d'acquisition de deux ans.

La valeur du plan d'attribution a été déterminée de la manière suivante :

Plan d'action gratuites	Plan du 03/06/2016	Plan du 03/06/2016	Plan du 03/06/2016	Total
Nombre d'actions gratuites totales attribuées à l'origine (A)	129 650	60 000	150 000	339 650
Date du conseil décidant l'attribution	03/06/2016	03/06/2016	03/06/2016	-
Fin de la période d'acquisition	03/06/2018	03/06/2018	03/06/2018	-
Cours de l'action à la date d'attribution (B)	3,91	3,91	3,91	-
Forfait social (C)	20%	20%	20%	-
Valeur du plan au 03/06/2016 (A*B*(1+C))	608 318	281 520	703 800	1 593 638
Nombre d'actions gratuites annulées/refusées au 31/12/2017	14 350	60 000	150 000	224 350
Nombre de droits à recevoir d'actions gratuites restants au 31/12/2017	115 300	0	0	115 300
Nombre d'actions annulées à la date d'acquisition	2 200	0	0	2 200
Nombre d'actions émises à la date d'acquisition (03/06/18)	113 100	0	0	113 100
Nombre d'actions restantes au 30 juin 2018	0	0	0	0
Valeur du plan au 30/06/2018 en K€	0	0	0	0

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'était en vigueur ou n'a été consentie au cours de l'exercice 2018.

Les informations sur les attributions d'actions gratuites au cours de l'exercice 2018 sont décrites dans le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en application de l'article L.225-197-4 du Code de commerce mis à la disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a, au cours de sa réunion du 1^{er} avril 2019, décidé l'attribution

gratuite de 196 000 actions au profit de 41 collaborateurs de la Société et de certaines sociétés liées. La date d'acquisition définitive des actions gratuites a été fixée au 1^{er} avril 2022, soit une période d'acquisition de trois ans, sous réserve que :

- le bénéficiaire ait été de façon continue et ininterrompue, au cours de la période d'acquisition, et soit, au terme de la période d'acquisition, titulaire d'un contrat de travail valide au sein de la Société ou d'une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce ; et

- les conditions de performance fixées par le Conseil d'Administration soient atteintes.

Ce plan d'attribution gratuite d'actions fera l'objet d'un rapport spécial du Conseil d'Administration, établi en application de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, qui sera présenté à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Enfin, les salariés ne détiennent directement aucune action de la Société qui serait soumise à une clause d'incessibilité prévue par la réglementation en vigueur.

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

14.1. Capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social de la Société s'élève à 16 754 425 €. Il est divisé en 16 754 425 actions de 1 € de valeur nominale, entièrement libérées, toutes de même catégorie. À la date d'élaboration du présent rapport, celui-ci demeure inchangé.

14.1.1. Droit de vote double

Un droit de vote double est attribué :

- À toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 3 ans au moins au nom du même actionnaire.
- Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Au 31 décembre 2018, sur les 16 754 425 actions composant le capital social, 1 016 141 actions bénéficiaient du droit de vote double.

14.1.2. Actions non représentatives du capital

La Société n'a émis aucune action qui ne soit pas représentative de son capital.

14.1.3. Bilan des opérations réalisées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé

Conformément aux dispositions des articles L.225-209, alinéa 2 et L.225-211 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées dans le cadre de programmes de rachat d'actions autorisés.

Il est rappelé qu'aux termes de sa première résolution, l'Assemblée Générale mixte des actionnaires en date du 15 mars 2007, avait consenti au Conseil d'Administration, dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, une autorisation en vue de procéder à des rachats d'actions de la Société. Cette autorisation a été mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2008, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conclu avec la société Invest Securities, pour assurer la liquidité et animer le marché des actions QUANTEL. Ce contrat a pris fin le 1^{er} février 2019 et a été remplacé, à compter de cette date, par un nouveau contrat de liquidité conclu avec la société Louis Capital Markets.

L'autorisation accordée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société a été renouvelée à plusieurs reprises et pour la dernière fois par l'Assemblée Générale mixte du 15 mai 2018, aux termes de sa 8^{ème} résolution, laquelle a, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, autorisé le Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois, avec faculté de subdélégation conformément aux dispositions légales et réglementaires, à acheter et/ou faire acheter des actions de la Société, dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, notamment en vue :

- d'assurer la liquidité et animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, ou
- de la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe de la Société, de fusion, de scission ou d'apport, ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, ou
- de l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, par voie de réduction de capital social, en application de l'autorisation de réduire le capital donnée par l'Assemblée Générale réunie le 27 avril 2017, dans sa 13^{ème} résolution, ou le cas échéant en vertu d'une résolution de même nature qui pourrait lui succéder pendant la durée de validité de la présente délégation ; ou
- d'attribuer ou de céder des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre de la

participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou pour l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou, de manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une entité du Groupe, ou

- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire.

Les achats d'actions et leur cession éventuelle en vertu de cette autorisation, doivent être exécutés dans la limite d'un prix unitaire d'achat maximum de 20 euros et d'un prix unitaire de cession minimum égal à 3 euros sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions a été fixé à 10 000 000 euros.

À la date de chaque rachat, le nombre total d'actions ainsi rachetées par la Société depuis le début du programme de rachat (y compris celles faisant l'objet dudit rachat) ne doit pas excéder 10% des actions composant le capital de la Société à cette date. Le total des actions détenues par la Société à une date donnée ne peut dépasser 10% du capital existant à cette même date.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, nous vous précisons que le montant des sommes initialement affectées par la Société au contrat de liquidité s'élève à 50 000 euros.

Au 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 4 376 actions LUMIBIRD ;
- 76 330 euros en espèces.

Les actions LUMIBIRD ont été achetées/vendues dans le cadre du contrat de liquidité en vigueur, aux conditions de prix suivantes :

Nombre d'actions auto-détenues a u 31 décembre 2018	4 376
Nombre de titres achetés du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018	59 431
Nombre de titres vendus du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018	60 687
Cours moyen des achats	12,15 €
Cours moyen des ventes	12,18 €
Prix de revient moyen unitaire des titres en portefeuille au 31 décembre 2018	11,15 €

14.1.4. Engagement de conservation des actionnaires dirigeants

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'engagement de conservation conclu par l'un quelconque de ses actionnaires dirigeants.

14.1.5. Pactes – Conventions d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires ou convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de la Société.

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires ou convention auxquels la Société est partie et susceptibles d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre.

14.2. Évolution du capital et de l'actionariat de LUMIBIRD

14.2.1. Évolution du capital social de LUMIBIRD au cours des trois derniers exercices

Date ⁽¹⁾	Opération	Nb. actions avant	Nb. actions émises	Nb. actions après	Primes d'émission	Nominal	Capital social
18/11/2016	Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	8 096 015	736 001	8 832 016	1 619 202,20 €	1 €	8 832 016 €
06/10/2017	Augmentation du capital par apport en nature d'actions KEOPSYS, LEA Photonics et SENSUP et de parts sociales VELDYS	8 832 016	6 939 441	15 771 457	2 732 549 €	1 €	15 771 457 €
04/06/2018	Augmentation du capital en numéraire suite à l'attribution définitive des actions gratuites	15 771 457	113 100	15 884 557	N/A	1 €	15 884 557 €
17/12/2018	Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	15 884 557	869 868	16 754 425	6 958 944 €	1 €	16 754 425 €

(1) Date de constatation de l'augmentation de capital par le Conseil d'Administration de LUMIBIRD.

14.2.2. Évolution de l'actionariat de LUMIBIRD au cours des trois derniers exercices

Actionnariat	Situation au 31 décembre 2016				Situation au 31 décembre 2017				Situation au 31 décembre 2018				Situation au 29 mars 2019			
	Nbre d'actions	% de capital	Droits de vote ⁽²⁾	% de droit de vote ⁽¹⁾	Nbre d'actions	% de capital	Droits de vote ⁽²⁾	% de droit de vote ⁽¹⁾	Nbre d'actions	% de capital	Droits de vote ⁽²⁾	% de droit de vote ⁽¹⁾	Nbre d'actions	% de capital	Droits de vote ⁽²⁾	% de droit de vote ⁽¹⁾
Actionnaires dirigeants																
EURODYNE ⁽³⁾	1.690.892	19,15%	2.434.958	24,90%	1.690.892	10,72%	2.434.958	14,57%	1.783.488	10,64%	2.527.554	14,23%	1.783.488	10,64%	2.527.554	14,23%
ESIRA ⁽⁴⁾	-	-	-	-	6.939.441	44,00%	6.939.441	41,53%	7.319.457	43,69%	7.319.457	41,20%	7.319.457	43,69%	7.319.457	41,23%
Concert EURODYNE/ESIRA	-	-	-	-	8.630.333	54,72%	9.374.399	56,10%	9.102.945	54,33%	9.847.011	55,43%	9.102.945	54,33%	9.847.011	55,46%
Cadres du Groupe	12.812	0,15%	25.562	0,26%	7.512	0,05%	15.010	0,09%	4.709	0,03%	9.059	0,05%	4.709	0,03%	9.059	0,05%
Auto-détention	12.234	0,14%	N/A	N/A	10.610	0,07%	N/A	N/A	8.454	0,05%	N/A	N/A	16.795	0,10%	N/A	N/A
Public (titres au porteur)																
AMIRAL GESTION ⁽⁵⁾	767.579	8,69%	767.579	7,85%	986.256	6,25%	986.256	5,90%	920.966	5,50%	920.966	5,19%	892.562	5,33%	892.562	5,03%
COGEFI GESTION ⁽⁵⁾	-	-	-	-	404.587	2,56%	404.587	2,42%	10.476	0,06%	10.476	0,06%	10.476	0,06%	10.476	0,06%
KEREN FINANCE ⁽⁵⁾	-	-	-	-	589.396	3,74%	589.396	3,53%	511.238	3,05%	511.238	2,87%	422.645	2,52%	422.645	2,38%
FINANCIERE ARBEVEL ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	866.388	5,17%	866.388	4,90%	571.753	3,41%	571.753	3,22%
Autres	6.042.936	68,42%	6.042.936	61,79%	4.825.610	30,60%	4.825.610	28,88%	4.941.112	29,49%	4.941.112	27,81%	5.348.780	31,93%	5.348.780	30,13%
Public (titres au nominatif)	305.563	3,46%	509.462	5,20%	317.153	2,01%	513.185	3,07%	388.137	2,32%	655.862	3,69%	383.760	2,29%	650.165	3,66%
Total	8.832.016	100%	9.780.497	100%	15.771.457	100%	16.708.443	100%	16.754.425	100%	17.762.112	100%	16.754.425	100%	17.752.451	100%

(1) Les pourcentages de droits de vote exprimés dans ce tableau sont calculés sans tenir compte des actions auto-détenues par la Société qui sont privées de droits de vote en application des dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce, soit sur un nombre total de droits de vote réels de 17 762 112 au 31 décembre 2018 et de 17 752 451 au 29 mars 2019.

(2) Droits de vote exerçables en Assemblée Générale des actionnaires.

(3) La société EURODYNE est une société par actions simplifiée de droit français dont le capital est intégralement détenu par ESIRA, qui en est également le Président.

(4) La société ESIRA est une société par actions simplifiée contrôlée par Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur Général de la Société.

(5) Société de gestion de portefeuille agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion.

À la connaissance de la Société, à la date d'établissement du présent rapport, aucune modification significative n'est intervenue dans la répartition du capital depuis cette date et aucun autre actionnaire du public (autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, le cas échéant) ne détient plus de 5% du capital ou des droits de vote.

14.2.3. Franchissement de seuils

En application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et de l'article 10 des statuts de la Société, les différents franchissements de seuils légal et/ou statutaire qui ont été portés à la connaissance de la Société depuis le début de l'exercice écoulé sont les suivants :

- AMIRAL GESTION a déclaré, pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, (i) le 9 février 2018, avoir franchi à la baisse le 6 février 2018, le seuil de 5% des droits de vote de la Société, (ii) le 3 mai 2018, avoir franchi à la baisse le 30 avril 2018, le seuil de 5% du capital de la Société, (iii) le 10 octobre 2018, avoir franchi à la hausse le 5 octobre 2018, le seuil de 5% du capital de la Société, (iv) le 15 novembre 2018, avoir franchi à la baisse le 13 novembre 2018, le seuil de 5% du capital de la Société, (v) le 27 novembre 2018, avoir franchi à la hausse le 23 novembre 2018, le seuil de 5% du capital de la Société, (vi) le 18 décembre 2018, avoir franchi à la hausse le 17 décembre 2018, le seuil de 5% des droits de vote de la Société et (vii) le 5 avril 2019, avoir

franchi à la baisse le 2 avril 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la Société.

- FINANCIERE ARBEVEL a déclaré, pour le compte des fonds dont elle assure la gestion (i) le 13 avril 2018, avoir franchi à la hausse le même jour, le seuil de 5% du capital de la Société et (ii) le 1^{er} mars 2019, avoir franchi à la baisse le 31 janvier 2019, le seuil de 5% du capital de la Société.

Aucune autre déclaration de franchissement de seuils, n'a été portée à la connaissance de LUMIBIRD au cours de l'exercice écoulé.

Les informations relatives aux franchissements de seuils légaux intervenus, à la hausse comme à la baisse, sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

14.2.4. Place de cotation et évolution du cours de bourse

Les actions de LUMIBIRD, initialement cotées au Nouveau Marché de NYSE Euronext Paris SA à compter du 30 septembre 1997, sont admises depuis 2005 aux négociations sur le marché Euronext (Compartiment C) à Paris (Code ISIN FR0000038242 – Mnémonique : LBIRD).

Aucune demande d'admission des actions de la Société n'est en cours sur un autre marché ou auprès d'une autre place financière.

La capitalisation boursière de la Société, sur la base du cours de l'action LUMIBIRD au 29 mars 2019 (cours de clôture), soit 14,9 €, et du nombre de titres

composant le capital social à cette date, soit 16 754 425 actions, ressort à 249 640 932,50 €.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le cours de l'action LUMIBIRD a évolué comme suit :

Cours de l'action LUMIBIRD (en euros)



Action LUMIBIRD : Volumes échangés

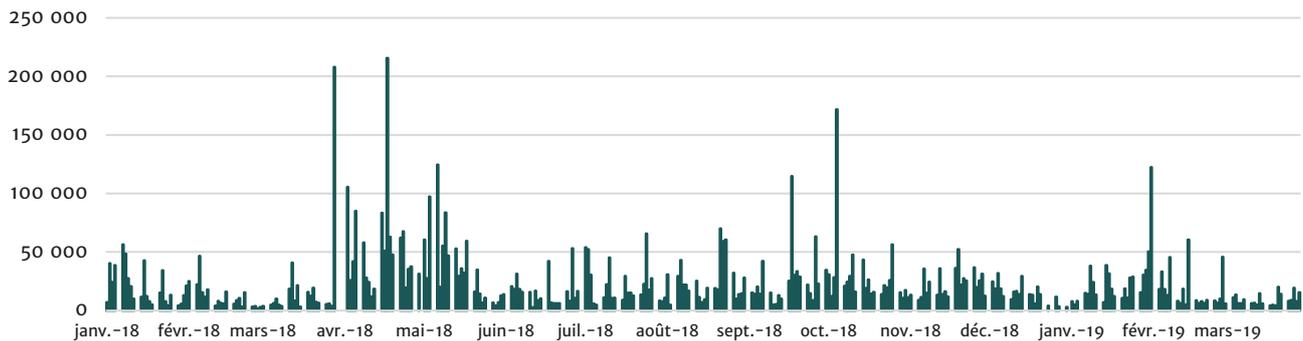


Tableau récapitulatif des cours et volumes pour la période allant de janvier 2018 à janvier 2019 (source Euronext Paris S.A.)

Date	Plus haut cours (€)	Plus bas cours (€)	Cours moyen (clôture) (€)	Nb de titres échangés
janv-18	8,079	6,765	7,333	448 511
févr-18	7,352	6,865	7,125	251 750
mars-18	8,616	6,974	7,432	410 866
avr-18	12,615	8,476	10,585	1 106 849
mai-18	13,411	9,859	11,859	834 651
juin-18	13,033	11,143	12,179	342 763
juil-18	14,585	12,416	13,619	489 667
août-18	17,868	13,729	15,77	574 114
sept-18	17,411	12,934	15,232	516 089
oct-18	14,028	10,526	12,518	711 000
nov-18	13,729	9,243	11,600	499 109
déc-18	12,500	10,34	11,072	281 070
janv-19	14,34	10,66	12,525	461 513

14.3. Capital potentiel

14.3.1. Information sur les options de souscription et/ou d'achat d'actions

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'était en vigueur ou n'a été consentie au cours de l'exercice 2018.

14.3.2. Information sur les attributions gratuites d'actions

Les informations sur les attributions gratuites d'actions figurent au paragraphe 13 du présent rapport étant rappelé qu'aucune action gratuite n'a été attribuée au cours de l'exercice 2018.

14.4. Titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital émis par la Société en circulation à la date du présent rapport.

14.5. Opérations réalisées en 2018 sur les titres LUMIBIRD par les dirigeants sociaux, les personnes assimilées et leurs proches

En conformité avec l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, aucune déclaration de transactions sur les actions LUMIBIRD n'a été effectuée auprès de l'Autorité des marchés financier par les dirigeants de la Société, les personnes assimilées ou leurs proches au cours de l'exercice 2018.

15. AUTRES INFORMATIONS

15.1. Fiscalité

Communication des charges somptuaires

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2018, le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du CGI comptabilisées par la Société s'est élevé 45 096 €, générant un impôt sur les sociétés supplémentaire théorique de 13 030 €. Les amortissements excédentaires visés à l'article 39-4 du CGI du groupe fiscal, ayant comme tête de groupe la société LUMIBIRD, se sont élevés à 107 955 €.

Frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé de frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial au sens des articles 223 quinquies et 39-5 du Code général des impôts.

15.2. Succursales

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce, il est précisé qu'à la date du présent rapport, LUMIBIRD dispose des plus que d'une seule succursale :

- Un centre de fabrication et de maintenance sur la zone Laseris, au Barp, au sud de Bordeaux.

Il est précisé que l'établissement principal de LUMIBIRD correspond à l'ancien siège social de LUMIBIRD aux Ulis.

Les renseignements que nous venons de vous donner et ceux qui figurent dans les rapports des Commissaires aux Comptes vous permettront, pensons-nous, de prendre des décisions qui nous paraissent conformes à vos intérêts. Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont présentées.

Le Conseil d'Administration